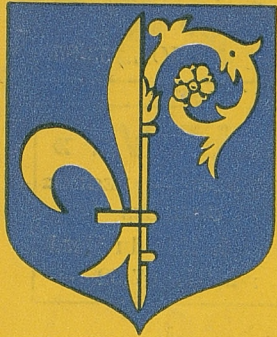


67



Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Cliché JACOB, St-Cloud

Le Stade quai Carnot et les H.L.M.

2^e Trimestre 1957

MONSIEUR... HABILLEZ-VOUS A SAINT-CLOUD

PIERRE

TAILLEUR-CHEMISIER

90, Bd de la République — MOL. 53-15
s'efforcera toujours de vous donner entière satisfaction
Il vous sera consenti les mêmes avantages que dans les
grands magasins

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

CLINIQUE DU VAL D'OR

14, rue Pasteur — SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 37-80

Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale

REÇOIT LES NON ASSURES SOCIAUX

CLINIQUE MÉDICALE « BELLERIVE »

MÉDECINE GÉNÉRALE — CONVALESCENCE — RÉGIME
SERVICE DE NEZ - GORGE - OREILLES

18 bis, Quai Carnot

4, Rue du Nord

— SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 07-52 —

PHARMACIE MIGNARD.



Allopathie

Homéopathie

Optique

Diététique

Orthopédie

11 bis Rue Royale
SAINT-CLOUD
MOL. 42-11

PÂTISSERIE - CONFISERIE - CUISINE - GLACES

DANIEL

42, Rue Gounod — Tél. : MOL. 54-09

MEME MAISON : Rue Coutureau

* COUVERTURE — PLOMBERIE *
* INSTALLATIONS SANITAIRES *

ELECTRICITE

G. CIRASSE

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 41-42

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE LA JEUNESSE DE VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES - CUISINE

M. POISSON

25, Rue Royale — ST-CLOUD — MOL. 40-86

LIVRAISONS A DOMICILE

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

LES JUMELAGES

MAIDENHEAD, BAD-GODESBERG, FRASCATI, SAINT-CLOUD



Le Serment du Jumelage avec Maidenhead

De gauche à droite : Mr. Stanley PLATT, Secrétaire général; Mrs. PLATT, Mr. HOPGOOD, Maire de Maidenhead;
M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud; Mrs. LONGWORTH, Maire-Adjoint de Maidenhead;
MM. ROLLIN et LAURENCE, Maires-Adjoints de Saint-Cloud.

Lorsque, dans sa séance du 2 octobre 1953, le Conseil municipal de Saint-Cloud votait l'adhésion de notre ville à l'Organisation des Communes de l'Europe et autorisait la recherche de villes étrangères, en vue de jumelages, l'on ne pouvait se douter que l'idée ferait son chemin au point de donner lieu à des manifestations de l'ampleur qu'ont revêtues nos cérémonies du jumelage de Saint-Cloud avec la ville anglaise de Maidenhead, du 7 au 10 avril, suivies d'une réception chaleureuse à Maidenhead, du 4 au 7 juin et enfin des cérémonies conjointes du jumelage de Saint-Cloud avec Bad Godesberg (Allemagne) et avec Frascati (Italie) et de ces deux dernières villes entre elles, le tout en présence du maire de Maidenhead, de lady-mayor et d'un conseiller municipal et de sa femme.

C'était là vraiment une manifestation européenne qui témoignait d'un ardent désir d'union et de paix.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en relatant ces différentes visites et en le faisant dans l'ordre chronologique.

Comme on a pu le voir, il a fallu plus de trois ans et demi pour mettre les choses au point. Il a fallu rechercher des villes offrant pour Saint-Cloud des caractéristiques communes et une similitude suffisante pour que chaque cité y trouve un avantage et un intérêt et que les échanges qui sont déjà amorcés et qui vont suivre, nous l'espérons, sans discontinuité, soient faciles et enrichissants pour les jeunes gens et jeunes filles qui y participeront.

Nous passons donc sur les laborieux préliminaires car nous ne recherchions pas seulement une union de ville à ville, mais nous voulions que les villes jumelées aient l'esprit européen et consentent dans l'avenir à s'unir entre elles, de façon à former une association de villes jumelées dans le cadre de l'Union européenne.

C'est l'Association Française pour le Conseil des Communes de l'Europe, 9, rue Auber, à Paris, dont le secrétaire est M. BARETH, maire-adjoint de Boulogne-Billancourt, spécialiste de cette question, qui se livra à des enquêtes qui finalement aboutirent à une première prise de contact avec le maire de Bad Godesberg, qui envoya à Saint-Cloud, l'an dernier, un de ses adjoints, M. Josef TUNKER, avec lequel furent jetées les bases d'un jumelage Saint-Cloud-Bad Godesberg. En ce qui concerne Frascati, après que M. DUCROS, conseiller municipal, nous eut signalé la possibilité d'un jumelage avec cette commune, nous demandâmes à M. BARETH, qui connaissait bien le maire, M. MICARA, pour son action sur le plan européen, de nous mettre en rapport avec ce dernier. Quant à la ville de Maidenhead, c'est elle-même qui prit contact avec nous.

Une correspondance s'établit entre ces communes et la nôtre et il fut pris date pour l'organisation des cérémonies du jumelage.

En ce qui concerne plus particulièrement Maidenhead, les rapports écrits entre notre secrétaire général, M. BONNIFAUD et le town clerk (secrétaire général) de Maidenhead, Mr. Stanley PLATT, furent très fréquents, ce qui nous permit de réussir en tous points, tant à Saint-Cloud qu'à Maidenhead, les programmes préalablement élaborés.

Notre désir eut été de ne faire qu'une seule cérémonie à laquelle eussent participé les trois villes susmentionnées. Malheureusement, les édiles de chacune des communes n'étant pas disponibles en même temps, nous dûmes commencer par la ville anglaise qui tenait à envoyer une délégation à Saint-Cloud au moment de la venue en France de sa Majesté, la reine d'Angleterre et de son Altesse royale le prince Philip.

Nous allons retracer pour nos lecteurs les principales phases des manifestations du jumelage.

Réception de la délégation de Maidenhead à Saint-Cloud

Le 7 avril, à 10 h. 30, après avoir lancé par radio de la tour de contrôle du Bourget un télégramme de bienvenue à nos amis britanniques, alors que leur avion survolait le sol français, nous accueillîmes dans un salon de l'aérogare la délégation de Maidenhead qui se composait de 20 personnes.

Un autocar les emmenait à Saint-Cloud où, vers 12 h. 30, avait lieu, place Clemenceau, en bas de l'avenue du Palais, la remise de la clef de notre cité en présence des enfants des écoles et d'un nombreux public.

La musique de la Garde Républicaine Mobile jouait les hymnes anglais et français et prenait la tête d'un défilé par les rues pavées d'Orléans et de l'Eglise.

Ensuite, la délégation de Maidenhead déposait une couronne au Monument aux Morts et était reçue à l'Hôtel de Ville par le maire, les adjoints, le Conseil municipal, en présence de M. Edouard BONNEFOUS, député de Seine-et-Oise; M. VETTER, inspecteur général de l'Education nationale, directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, des membres du Comité du Jumelage qui comprenaient les représentants de l'Enseignement Primaire et Secondaire, les représentants des Anciens Combattants, le représentant des Commerçants.

Au cours de cette réception, la délégation anglaise fut présentée du balcon de la Mairie à la foule très dense qui stationnait sur la place.

M. le Maire, rappelant la progression du mouvement européen, évoqua certaines réussites de jumelage et indiqua pour quelles raisons Maidenhead avait été choisie. Cette ville, de population comparable à la nôtre comme importance, ville résidentielle située au bord de la Tamise, dans la jolie partie de la banlieue de Londres, dont elle n'est distante que d'une quarantaine de kilomètres.

Cette réception fut suivie d'un banquet à « La Réserve ».

A l'issue de ce banquet, de nouvelles allocutions étaient prononcées par le Maire de Saint-Cloud et par M. HOPCOOD, maire de Maidenhead.

La délégation visita ensuite le parc de Saint-Cloud où on avait à cette occasion fait jouer les grandes eaux et, en fin de journée, la délégation s'installait au Club House du Golf de Saint-Cloud qui avait bien voulu mettre la totalité de ses chambres à la disposition de nos amis britanniques.

Le lundi, ce fut, dans la matinée, d'abord une visite détaillée de la Mairie, suivie d'une conférence extrêmement intéressante au S.H.A.P.E., à Rocquencourt.

La délégation, plus tard, accompagnée seulement de quelques conseillers municipaux et membres du Comité du Jumelage, assista à l'hippodrome de Saint-Cloud aux deux premières courses et à un vin d'honneur offert par M. DE CHAUDENAY, président de la Société Sportive d'Encouragement. Ensuite, après avoir visité les installations sportives du stade Kelly et les aménagements de notre marché couvert de Montretout, la délégation se rendit au lycée de garçons où elle put voir les nouveaux bâtiments et notamment la magnifique salle de gymnastique. Elle se rendit ensuite au groupe scolaire du Centre où une chaleureuse réception lui était réservée. Mlle CHEVALLIER, directrice de l'école des filles, et une partie de ses adjointes, avaient rassemblé dans des salles de classe des groupes d'élèves qui entonnèrent des chants anglais, qui présentèrent un compliment au maire HOPCOOD et qui offrirent des fleurs aux membres de la délégation. Du côté des garçons, le directeur, M. BONDY, a présenté à la délégation un groupe de jeunes gens qui ont offert des assiettes décorées par eux-mêmes. Cette réception toucha profondément les membres de la délégation.

A 18 heures, avait lieu, lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal comportant les édiles des deux villes, la signature des parchemins bilingues, l'échange des cadeaux (un médaillon représentant les armes de Maidenhead, « le Joyau de la Tamise » et de la part de la ville de Saint-Cloud, un vase de Sèvres).

Le mardi 9 avril qui était la journée des cérémonies de réception de sa Majesté la reine Elisabeth et de son Altesse royale le prince Philip, à Paris, fut laissé libre à la délégation de Maidenhead. Elle put, de certains emplacements qui lui avaient été réservés, voir l'enthousiasme de la population parisienne et la chaleur de l'accueil qui était faite à ses souverains.

Le maire de Maidenhead, accompagné de M. CHAVETON, se rendit à la réception de l'Hôtel de Ville et eut la chance insigne, au cours de cette inoubliable cérémonie, d'être présenté à Son Altesse le prince Philip qui avait distingué dans la foule l'uniforme écarlate et le collier d'or d'un maire anglais et l'avait fait s'approcher.

Le mercredi 10 avril fut réservé, le matin à la visite du château présidentiel de Rambouillet, à une réception amicale de Mme THOME-PATENOTRE, sénateur, maire de Rambouillet, à l'Hôtel de Ville et à un déjeuner dans une auberge des environs, puis l'autocar de la délégation la ramenait à Versailles où une visite détaillée du château, comportant notamment, à l'émerveillement de tous, l'ouverture du théâtre Louis XV, nouvellement restauré.

La journée se terminait par une brillante réception offerte à la délégation par M. le Préfet de Seine-et-Oise et Mme DEMANGE, en l'hôtel de la Préfecture de Seine-et-Oise et vers 21 heures, dans un climat d'extraordinaire amitié, après que la plupart des conseillers municipaux de Saint-Cloud eurent abandonné à leurs collègues anglais leur insigne de conseiller, ce fut la séparation, courte séparation puisque la délégation française était attendue à Maidenhead du 4 au 7 juin.

La réception à Maidenhead de la délégation de Saint-Cloud

La délégation française qui se composait d'une vingtaine de membres arrivait à London airport vers 9 heures du matin, le mardi 4 juin.

Elle était accueillie là par une importante délégation du Conseil municipal, conduite par le nouveau maire, Mr. WILTON (il faut en effet préciser que les maires anglais ne restent en fonctions qu'une année et cette année écoulée, reprennent leur place comme conseiller dans le Conseil municipal). M. HOPGOOD, qui était donc maire en exercice lors de la visite à Saint-Cloud était remplacé par le nouveau maire, Mr. WILTON, qui avait fait partie de la délégation venue au mois d'avril.

Un autocar qui devait rester à notre disposition pendant notre séjour nous emmenait au pont de la Tamise à Maidenhead, où avait lieu la cérémonie symbolique de la présentation de la clé de la cité, réplique de la même cérémonie, place Clemenceau, quelques semaines plus tôt.

La matinée se terminait par une réception officielle à l'Hôtel de Ville et par un défilé dans les rues principales jusqu'au Monument aux Morts, où une couronne de fleurs était déposée au Memorial. Des discours étaient prononcés et un grand déjeuner, présidé par un membre du Parlement, Sir Charles E. MOTT-RADCLIFFE, accompagné de Lady MOTT-RADCLIFFE, servi dans l'Hôtel de Ville, était offert à la délégation.

L'après-midi, une promenade était organisée à travers les environs verdoyants de Maidenhead: le champ de courses d'Ascot, le collège d'Eton, le parc de Windsor et le château de Windsor, où les appartements royaux nous étaient ouverts et où la visite était faite

sous la conduite du maire de Windsor, qui avait tenu à nous faire les honneurs du château.

Sur le chemin du retour, nous stoppions quelque temps pour une réception dans une belle propriété des bords de la Tamise, appartenant à un citoyen français, M. OLIVIER, âgé de 91 ans, qui passe une partie de l'année à Maidenhead depuis plus de 40 ans. M. OLIVIER, trop âgé pour assister aux fêtes, avait demandé que la délégation française s'arrêta quelque temps chez lui.

Le soir, sur les pelouses de l'hôtel qui bordent la Tamise où était descendue la délégation, des danses écossaises terminaient la soirée.

Le mercredi 5 juin était réservé à la visite des réalisations municipales, des écoles, une maison comportant des appartements spéciaux pour les vieillards, le lycée de garçons, le lycée de filles et le terrain de sports où une démonstration de plongeurs était faite dans la très belle piscine du « Lido » de Maidenhead.

Après ces visites, un déjeuner était offert à la délégation par la Chambre de Commerce, en présence de son président, Lord PALMER, qui fit, à l'adresse de la délégation, un excellent discours de bienvenue traduit de façon charmante par Lady PALMER.

A l'issue de la réception de la Chambre de Commerce, une procession, précédée par la musique royale des Life Guards, traversait le pont de Maidenhead, pénétrait sur les jardins du pont où, sur une estrade et face à un amphithéâtre de verdure, devait avoir lieu la cérémonie officielle du jumelage.

Les serments du jumelage étaient échangés, les parchemins signés, des discours officiels prononcés.

M. CHAVETON terminait en disant :

« Je pense que Maidenhead et Saint-Cloud réalisent ces conditions (précédemment énumérées au cours du discours) et que notre jumelage sera l'un des meilleurs. Nous avons la volonté de réussir et je suis sûr que ce petit maillon d'amitié franco-britannique contribuera dans une modeste mesure à la paix en Europe et à une meilleure compréhension entre les peuples.

« Nous avons le désir de voir dans tous les importants événements de notre vie municipale, un représentant de votre ville et nous vous demandons de prendre votre part d'intérêt dans nos relations entre les représentants des autres villes avec lesquelles nous allons procéder à un jumelage. »

Aussitôt après la cérémonie du jumelage, un arbre était planté par M. CHAVETON dans l'allée des Maires, à Kidwells Park, qui est un superbe terrain d'herbe comme il ne s'en trouve qu'en Angleterre, bordé d'une allée où chaque maire plante son arbre.

Cette journée se terminait par une visite dans un beau domaine appartenant à la ville de Maidenhead, le domaine de Ray Mill Island, qui occupe une île entière de la Tamise, transformée en parc un peu sauvage et qui donne à cette partie de la Tamise un cachet particulier.

Après cette journée bien émouvante et chargée, la délégation visitait un musée de porcelaine et de céramique, le musée Reitlinger, et rentrait à l'hôtel.

La soirée était réservée à des invitations privées, les différents membres de la délégation française se trouvant être invités dans différentes familles, qui avaient tenu à les recevoir et à leur faire partager la vie de famille anglaise.

Le jeudi 7 juin, après une visite au hall de montage des usines d'aviation Fairey, constructeurs de l'avion détenteur du record du monde de vitesse avec 1132 milles (près de 2 000 kilomètres à l'heure) et explications du pilote même, détenteur de ce record, la délégation se divisait en trois parties pour visiter les trois principaux établissements industriels qui sont situés sur le territoire de Maidenhead (les usines Anti-

Attrition, les usines Ermeto et les usines Optical Measuring Tools).

Chacun de ces établissements avait la gentillesse de garder pour le déjeuner la partie de délégation qui avait visité son usine.

Nous nous retrouvions tous après déjeuner pour la visite du château de Cliveden, charmante réception donnée par le Right Honorable High Steward Lord ASTOR, en l'honneur de notre délégation.

Cette propriété de Cliveden, qui est un des beaux châteaux d'Angleterre, abrite de magnifiques collections qui nous furent montrées par Lord ASTOR lui-même, donnant toutes ces explications dans un français des plus impeccables et avec beaucoup d'humour.

Abandonnant l'autocar, notre délégation traversa le parc qui s'étend en pente douce jusqu'à la Tamise et à l'embarcadère privé du château, une vedette nous attendait et nous faisait rentrer par voie d'eau jusqu'à notre hôtel, convoyée par une autre vedettes pilotée par les élèves mousses de Maidenhead.

La troisième journée à Maidenhead de la délégation s'achevait par une visite au Club des Vieillards, organisme tout à fait particulier et dont on trouverait difficilement l'équivalent en France. C'est un véritable club ouvert à toutes les personnes âgées qui, moyennant une faible cotisation, se retrouvent dans un grand local qui a été construit par souscription publique, prennent un certain nombre de fois par semaine le thé, jouent aux cartes et où les dames se livrent à des travaux de couture.

C'est un aspect très curieux d'une vie sociale poussée beaucoup plus loin qu'elle ne l'est dans nos contrées, où beaucoup de gens âgés se confinent dans leur appartement et ne sortent que rarement.

Le bal du maire, splendide réception, donnée au Club des Guards, au bord de la Tamise, réunit 700 invités, presque tous en tenue de soirée et tous les maires et ladies-mayoresses des villes environnantes. De nombreux toasts furent échangés et la soirée très chaleureusement sympathique pour les Français, se termina fort avant dans la nuit.

La délégation française, fatiguée mais enchantée de l'accueil qui lui avait été fait et des sentiments fraternels qui en toute occasion lui avaient été montrés, terminait là sa visite officielle.

Le lendemain matin, de bonne heure, un petit moment était réservé pour des visites au centre commercial de la ville. Tous les magasins étaient décorés aux couleurs françaises, certaines vendeuses étaient habillées de nos costumes provinciaux. Tout cela avait un air de fête et la délégation française fit ses petits achats et s'intéressa particulièrement aux magasins du bijoutier Bices, magasins luxueux, tenant à la fois de l'orfèvre, du joaillier et de l'antiquaire, magasins qui peuvent être comparés aux plus beaux magasins de Londres et de Paris dont la renommée s'étend à tout l'empire britannique.

Un autre magasin, le « Supermarket » genre de magasin à « prix unique » et à self-service, qui lui aussi avait fait un très bel effort pour nous recevoir avec beaucoup de gentillesse.

Ce n'est pas sans regret et sans promettre avec beaucoup de sincérité un prochain retour, que nous quittons Maidenhead.

Les cérémonies avec Bad Godesberg et Frascati

Nous nous étendrons moins sur les réceptions qui ont été données à Saint-Cloud puisque ce fut en quelque sorte la répétition de ce qui avait été fait pour Maidenhead.

Nous soulignerons, néanmoins, la chaleureuse prise de contact des délégations allemande et italienne, en présence de Mr. BOWERS, conseiller municipal de Mai-

denhead et de sa femme, qui eut lieu le vendredi 14 juin, dans un grand établissement proche du bois de Boulogne, au cours d'un repas organisé par la Municipalité de Saint-Cloud. Il était du plus grand intérêt qu'avant les cérémonies officielles, les membres de chacune des délégations (9 personnes pour la délégation allemande, 13 personnes pour la délégation italienne) fassent connaissance et échangent déjà avec leurs pensées leurs différents points de vue, qui étaient on ne peut plus concordants pour ce qui est de la nécessité d'un rapprochement entre les peuples en vue d'une paix durable.

Notons que dans la journée de vendredi, la délégation allemande, conduite par M. CHAVEGRAND, ancien directeur du Lycée de garçons de Saint-Cloud, qui connaît la langue allemande d'une façon parfaite, et la délégation italienne, sous la direction de MM. LAURENCE et BEAUFOCHER, ont visité Paris et ses principaux monuments. Ceux qui ne connaissaient pas encore notre capitale ont bien entendu été émerveillés.

Le samedi 15, les délégations étaient rassemblées place du Pas-de-Saint-Cloud où avait lieu une très émouvante cérémonie de remise des clefs de notre ville à M. HOPMANN, maire de Bad Godesberg et à M. MICARA, maire de Frascati, en présence de M. BOWERS, conseiller municipal de Maidenhead, représentant son maire qui ne devait arriver que dans la soirée et en présence aussi de différentes personnalités, Son Excellence le baron Von MALTZAN, ambassadeur d'Allemagne; M. BAISTROCCHI, consul général d'Italie; M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports Edouard BONNEBOUS; M. ROQUES, secrétaire général représentant M. le Préfet de Seine-et-Oise; M. Michel DEVÈZE, conseiller général; MM. les Membres du Conseil municipal de Saint-Cloud et des membres du Comité de jumelage dont MM. CHAVEGRAND, BONDY, LEPINOIS, MAILLET, Mme LE MORE. L'excellente musique de la Sûreté Nationale, que nous félicitons et remercions bien vivement, prêtait son concours à cette courte mais émouvante cérémonie et exécutait d'une façon impeccable les quatre hymnes nationaux (allemand, italien, anglais et français), ce qui toucha profondément les maires et les invités présents.

M. l'Ambassadeur d'Allemagne avouait qu'au cours de sa carrière, déjà longue, il n'avait jamais eu l'occasion d'entendre jouer consécutivement les hymnes des quatre nations représentées ce jour-là à Saint-Cloud.

Cette cérémonie fut suivie d'un dépôt de couronne de fleurs au Monument aux Morts par les maires des délégations allemande et italienne, lesquelles se rendirent ensuite dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville où une réception comportant un vin d'honneur avait été organisée à leur intention.

C'est dans une salle absolument comble, dans laquelle on remarquait, outre les différentes personnalités clodoaldiennes, de nombreuses personnes de la colonie allemande et italienne de Saint-Cloud (il y a à Saint-Cloud 47 familles allemandes et 245 familles italiennes) que furent accueillies les délégations et les personnes qui les accompagnaient.

Cette réception fut animée par quelques allocutions très appréciées des maires allemand et italien et du conseiller municipal de Maidenhead, par l'excellente chorale « A Cœur Joie », dirigée par notre concitoyen, M. BELLUT et par des chants allemands et italiens exécutés par des élèves du lycée de filles, sous la direction de leur professeur de langue respectif. Ces élèves qui tenaient à la main des bouquets aux couleurs allemandes et italiennes, s'empressèrent de remettre ces bouquets aux dames des délégations.

L'après-midi du 14 juin était consacrée à des visites dans Saint-Cloud. Après un moment passé à l'hippodrome de la Fouilleuse, les délégations se rendirent au

lycée des garçons et à l'école primaire publique des Coteaux où les élèves, petites et grandes, accompagnées de leur directrice, Mme LE CLEUZIAT et de leurs maîtresses, en présence des directeurs des écoles de garçons du Centre, de Montretout et des Coteaux, les reçurent en entonnant le chant de *Si tous les gars du monde voulaient se donner la main* et par un double bai.

des délégations furent très touchées des fleurs que leur offrirent les élèves.

Cette journée se termina par la visite du Centre audio-visuel de l'Ecole Normale de Saint-Cloud, en présence de M. VETTER, inspecteur général et directeur de l'école et par une promenade dans le grand et magnifique parc de Saint-Cloud.



Sur le perron de la Mairie
 Les Maires des communes jumelées, quelques membres des délégations étrangères et du Conseil Municipal de Saint-Cloud
 Au premier plan, de gauche à droite : M. MICARA, Maire de Frascati,
 M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud; M. HOPMANN, Maire de Bad Godesberg,
 M. BOWERS, Conseiller Municipal de Maidenhead

Dans le magnifique préau de l'école, les fillettes exécutèrent des danses, des chants, des exercices physiques, qui intéressèrent beaucoup nos hôtes. Mme MULLER, de l'école des garçons de Montretout, présenta un numéro exécuté par les tout petits de sa classe qui fut particulièrement remarqué.

Il faisait très chaud et les rafraîchissements offerts par l'école furent particulièrement appréciés. Les dames

Le lendemain, les délégations allemande et italienne ayant demandé à assister à un service religieux, M. le Chanoine COLLIN reçut l'ensemble des délégations à la messe de 8 heures, officialisant cette cérémonie, en installant les trois maires allemand, italien et français dans le banc d'œuvre.

Dans une allocution de haute portée et qui fut très appréciée, le Chanoine COLLIN rappelait que « l'Eglise

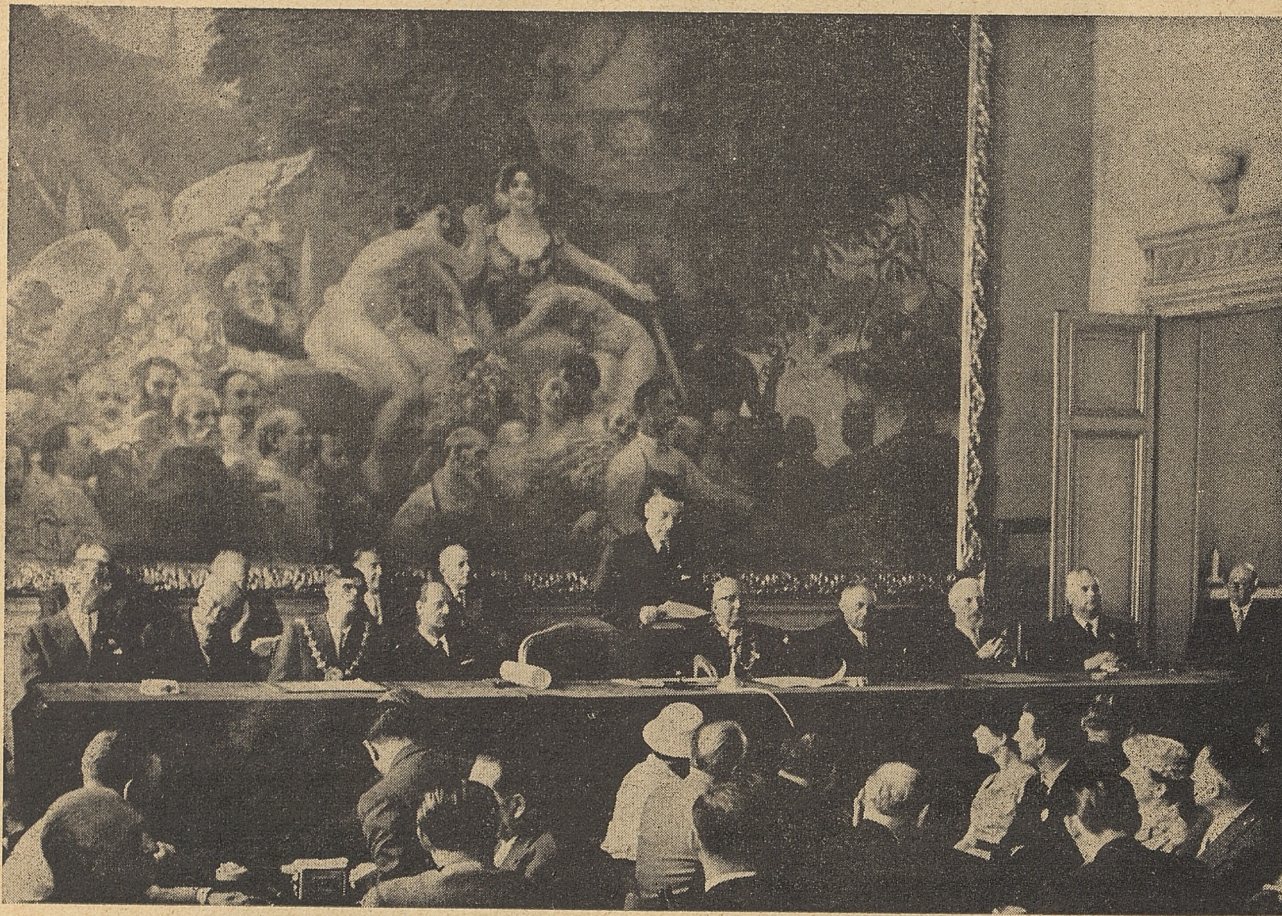
catholique, si elle enseigne à ses enfants le devoir du patriotisme, si elle souhaite que chaque peuple développe de son mieux ses qualités et ses richesses morales personnelles pour l'honneur et le bien général de toute l'humanité, elle se doit aussi, parce que Catholique, c'est-à-dire universelle et par fidélité à la loi d'amour du prochain que lui a léguée son Maître, d'encourager et de bénir tous les efforts légitimes, quels qu'ils soient, d'obtenir et de contrecarrer les rivalités, les jalousies, les conflits d'intérêts ou d'ambitions qui peuvent s'élever entre les peuples. »

Après l'office religieux, la journée débutait par une très jolie promenade sur la Seine jusqu'à la hauteur du pont de l'Alma. Deux magnifiques yachts avaient été mis à notre disposition par « L'Hélice-Club de France » et, au retour de promenade, une réception

fique tableau de sa commune; le maire de Frascati fit don d'un très beau drapeau aux couleurs de Frascati, d'un coffret et d'une très belle gravure ancienne. M. CHAVETON remit aux maires allemand et italien un coffret en cuir. M. MICARA, qui est très fier du vin que l'on récolte dans sa commune, remit aux conseillers municipaux et à différentes personnes présentes dans la salle des petites fiasques de ce fameux vin de Frascati.

Après un banquet au restaurant « La Réserve », comme nous l'avions fait pour la délégation anglaise, nous conduisîmes nos hôtes à Versailles où nous leur fîmes admirer les beautés nationales.

La journée du dimanche devait se terminer à l'hôtel de la Chasse, à Versailles par un dîner de clôture, au cours duquel régna la bonne humeur : on sentait combien les membres des délégations allemande, italienne



La cérémonie du Jumelage avec Bad Godesberg et Frascati, en présence de M. le Maire de Maidenhead

De gauche à droite : MM. JOULIA et LAURENCE, Maires-Adjoints de Saint-Cloud.
M. WILTON, Maire de Maidenhead; M. MICARA, Maire de Frascati; M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud;
M. HOPMANN, Maire de Bad Godesberg; MM. MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, Maires-Adjoints de Saint-Cloud.

avait lieu sur la péniche du « Yacht Moteur-Club de France », où son président, M. BLADINAIRE, le commandeur GERARD et Mme SAVARD, championne européenne de ski nautique, ainsi que les autres membres du club recevaient nos hôtes avec beaucoup de gentillesse.

Puis, en fin de matinée, se déroula à l'Hôtel de Ville, la cérémonie proprement dite du jumelage, en présence des mêmes personnalités que la veille, auxquelles s'étaient joints : M. WILTON, maire de Maidenhead et lady-mayor et M. BARETH.

Après qu'eurent été prononcés par les maires, en français, en allemand et en italien, les serments du jumelage et des discours, chacun des maires remit un cadeau; le maire de Bad Godesberg offrit un magni-

et les représentants de notre commune avaient le désir de fraterniser.

Chacun se sépara en se congratulant réciproquement et non sans que les maires allemand et italien aient exprimé leur franche satisfaction du chaleureux accueil qu'ils reçurent à Saint-Cloud.

Dans les discours qui furent prononcés, chaque orateur exprima, chacun selon son tempérament, les sentiments unanimes d'amitié, de cordialité et de désir de continuation dans les relations ainsi amorcées.

Nous savons que ces discours intéresseront nos lecteurs, mais il nous est malheureusement impossible, faute de place, de les publier dans le présent bulletin. Nous ne manquerons pas dans le prochain numéro, d'en insérer de larges extraits.

Nous voulons sans plus attendre, remercier M. CHAVEGRAND, déjà nommé et M. LEPINOIS, professeur d'allemand au Lycée de garçons, de leur impeccable traduction des discours allemand en langue française et des discours français en langue allemande. Notre ami MICARA, maire de Frascati, qui s'exprime aussi bien en français qu'en anglais, nous dispensa de faire traduire ses discours qu'il prononça dans notre langue.

Nous ne pouvons citer ici toutes les personnes qui nous ont aidées pour mener à bien ces cérémonies et pour que nos hôtes en emportent un inoubliable souvenir. Nous les remercions très vivement et leur exprimons toute notre gratitude.

D'aucuns pourront peut-être penser que tout cela a été une grosse dépense pour peu de chose, si l'on considère que l'ensemble des dépenses pour les fêtes du jumelage représente environ 0,50 % du budget annuel de la ville de Saint-Cloud.

Nous pouvons estimer que ce n'est pas trop cher payer un effort qui a déjà produit ses fruits puisque de nombreux échanges d'enfants sont faits ou en cours et qu'un climat nouveau s'est instauré entre les villes jumelées.

Il faut bien admettre que notre esprit doit se mettre à la portée des moyens nouveaux dont nous disposons et que si le monde a plus changé dans les cinquante dernières années qu'il n'avait changé dans les millénaires qui ont précédé, il est absolument indispensable que ceux qui ont la responsabilité de diriger leurs concitoyens doivent saisir tous les moyens qui se présentent pour que les relations humaines, administratives, évoluent conformément au progrès technique.

Pour celui qui réfléchit, il faut bien tout de même qu'une évolution rapide se fasse et pour la faire, comment ne pas d'abord s'adresser aux jeunes générations montantes qui profiteront des avantages des jumelages et aboliront, par la connaissance plus parfaite des langues étrangères, la terrible barrière que constitue pour les rapports humains la diversité des langues.

On jugera par les lettres de remerciements ci-après que notre premier but a été atteint, que nos hôtes sont partis satisfaits. Nous demandons maintenant à la population de nous aider et de se servir de nous.

REMERCIEMENTS

DE M. LE MAIRE DE MAIDENHEAD

Maidenhead, le 12 Avril 1957.

Cher Monsieur le Maire,

Au nom de mes collègues et des autres membres de la délégation qui ont été reçus à Saint-Cloud, je désire vous exprimer à vous-même ainsi qu'à tout votre Conseil municipal et aux habitants de votre ville, nos sincères et chaleureux remerciements pour tout ce que vous avez fait pour que notre visite soit des plus agréables.

Depuis l'instant de notre atterrissage à l'aéroport du Bourget jusqu'à celui de notre départ, trois jours plus tard, nous n'avons rencontré qu'amabilité et égards. Nous conserverons tous un souvenir inoubliable de notre visite et vous considérons comme de vrais amis. L'accueil que nous avons eu partout où nous sommes passés nous a été droit au cœur et nous espérons que notre visite aura renforcé les liens d'amitié qui unissent nos deux villes.

Je vous serais reconnaissant de transmettre nos remerciements à tous ceux qui ont pris part à l'organisation du jumelage pour le si complet et si intéressant programme que vous avez préparé pour nous.

Nous vous assurons de notre gratitude et vous adressons nos vœux les plus cordiaux pour vous et vos administrés.

Nous attendons impatiemment et avec plus d'intérêt que jamais, la visite que vous et votre délégation allez rendre à notre ville en juin.

Veillez croire, Cher Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus sincères.

Signé : William HOPGOOD.

REMERCIEMENTS

DE M. LE MAIRE DE BAD GODESBERG

Bad Godesberg, le 24 Juin 1957.

Très Honoré Monsieur le Maire,

Au nom de la délégation allemande et aussi en mon nom personnel, je vous remercie très cordialement des belles journées que nous avons pu passer à Saint-Cloud. Nous vous remercions tout particulièrement de l'accueil si cordial et de la si franche hospitalité qui nous a été réservés dans votre ville. Veuillez avoir l'amabilité d'exprimer également nos remerciements à Madame votre épouse, aux Conseillers de votre ville, à vos collaborateurs et aux dames.

La conclusion du pacte d'amitié avec Saint-Cloud et Frascati dans votre Hôtel de Ville fut une exaltante manifestation, inoubliable pour ceux qui y participèrent. La remise des clefs de la ville de Saint-Cloud, les hymnes nationaux, le dépôt d'une couronne au Monument aux Morts de la guerre furent des moments qui nous ont profondément émus.

Maintenant, nous allons passer au travail pratique et réfléchir à la manière dont il sera possible de réaliser une collaboration dans certains domaines. Nous avons décidé de convoquer très prochainement le Conseil municipal. Je ferai un rapport détaillé de la réunion de Saint-Cloud et j'inviterai toute la représentation municipale et par là-même, la population de notre ville de Bad Godesberg, à collaborer avec nos villes-sœurs.

Avec mes remerciements renouvelés et mes meilleures salutations, je reste votre très dévoué.

Signé : HOPMANN.

REMERCIEMENTS

DE M. LE MAIRE DE FRASCATI

Frascati, le 24 Juin 1957.

Cher M. Chaveton,

Rentré en Italie, j'ai le devoir, tant en mon nom personnel qu'en celui des membres de la délégation de ma commune, de vous adresser à vous et à tous les membres de votre Conseil municipal, mes plus grands remerciements pour le chaleureux accueil et pour la grande cordialité rencontrée lors des cérémonies du jumelage de nos deux villes dans le cadre le plus vaste de l'Union Européenne.

Notre Conseil municipal souhaite de vous rendre dans la prochaine année, la chaleureuse manifestation dont nous avons été l'objet.

Avec ma plus vive reconnaissance, je vous adresse mes salutations distinguées.

Sentiments dévoués.

Signé : MICARA.

Nous reviendrons en octobre sur cette question des jumelages et sur les échanges de jeunes.

Dans sa séance du 8 juillet 1957, le Conseil municipal a décidé la formation d'une Commission municipale des jumelages qui s'entourera des conseils avertis de représentants des différentes Associations ou Groupements de Saint-Cloud et qui préparera, avec l'aide de la Municipalité, toute l'activité à venir dans ce domaine.

Les Journées du Sang à Saint-Cloud

Les samedis 23 et dimanche 24 février derniers, avaient lieu à Saint-Cloud, au Centre Culturel, rue des Ecoles, les journées du sang, au cours desquelles des prélèvements ont été opérés sur 360 personnes volontaires.

Nous avons reçu du Centre National de Transfusion Sanguine, une lettre que nous publions ci-après en ajoutant aux remerciements du Centre, ceux de la Municipalité et en exprimant également toute notre reconnaissance aux personnes venues volontairement donner un peu de leur sang.

Paris, le 10 Avril 1957.

« MONSIEUR LE MAIRE,

« Au nom du Centre National de Transfusion Sanguine, j'ai l'honneur de vous exprimer nos remerciements les plus sincères pour l'organisation des « Journées du Sang » qui ont eu lieu à nouveau cette année dans votre ville et dont je vous communique les résultats définitifs :

« 368 volontaires ont répondu à notre appel, permettant à notre équipe mobile d'effectuer 360 prélèvements.

« Pour la cinquième fois, nous avons pu constater la générosité des habitants de votre ville, puisque, malgré la répétition des réalisations, les résultats obtenus cette année accusent une nette progression, ce qui nous permet d'espérer en l'avenir.

« Nous vous serions obligés de transmettre l'expression de notre gratitude à toutes les personnes qui ont bien voulu nous apporter leur concours durant cette « Journée », soit en nous aidant dans la préparation de l'exécution, soit en venant offrir un peu de leur sang pour sauver un malade, un accidenté ou un opéré.

En vous remerciant à nouveau de l'accueil que nous avons rencontré dans votre ville, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

« Pour le Directeur Général :

« Par autorisation. Signé : *Illisible.* »

LE REPAS DE L'AMITIÉ

Il ne s'agit pas d'un compte rendu complet, les quelques 400 personnes qui ont pris part à cette fête des Anciens n'en ont nul besoin. Ils ont bien voulu nous dire tout le plaisir qu'ils ont éprouvé à la rencontre d'amis et de camarades d'autrefois, tous réunis autour d'une même table parfaitement servie où disparaissait toute différence sociale.

Car il faut qu'on sache bien que ce repas de l'Amitié est ouvert à toute personne ayant au moins 65 ans, riche ou pauvre. Beaucoup ne l'ont pas encore compris et se font scrupule de se faire inscrire, craignant de « prendre la part d'un indigent ».

Nous connaissons de nouveaux habitants (et quelques anciens) qui n'ont pas réalisé qu'il s'agit d'une manifestation d'amitié ouverte à tous, où d'ailleurs l'égalité la plus parfaite et le meilleur esprit règnent entre tous les convives.

Au dessert, M. le Maire a remercié comme il convenait tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite de cette fête. Nous ne les citerons pas à nouveau, nous contentant de redire à tous la reconnaissance de nos chers Anciens. Il remit ensuite à Mme Louvet, la Croix de Chevalier du Mérite Social, bien méritée par toute une vie de dévouement.

Il faut dire également que, après la partie artistique, de nombreux convives sont restés pour se rappeler quelques danses du temps de leur jeunesse et que des jeunes gens, tant de la Croix-Rouge, qui avaient assuré le service des tables, que de la troupe de danseurs basques qui avaient exécuté un certain nombre de danses de leurs pays dans le programme de variétés présenté ont, avec une gentillesse touchante, et nous les en remercions, invité nos Anciens, se mettant parfaitement à leur portée pour danser avec eux polkas, mazurkas, valse, pas des patineurs, pas de quatre et même quadrille des lanciers, grâce au talent de M. Ducros, pianiste jamais lassé.

En un mot, journée de joie qui fit oublier bien des soucis, où chacun s'efforça de faire plaisir et y réussit pleinement.

Rappelons que, à la Maison Lelégard, 212 pensionnaires participèrent à un repas semblable à celui qui fut servi à la Salle des Fêtes et, pour les personnes qui ne pouvaient se déplacer, 192 colis furent portés à leur domicile par Mme Lorrain et le Service Social de la Mairie.

Le Muguet à Charbonnière

Le 5 mai, temps maussade, mais cependant huit cars complets quittent la place de la Mairie vers 8 heures, emmenant à Charbonnière 400 Clodoaldiens qui retrouveront là-bas tous ceux qui s'y seront rendus par leurs propres moyens, si bien que nous serons au moins 700 à faire la chasse au muguet.

Il y en eu pour tout le monde, quelques rayons de soleil aussi et de la joie dans tous les yeux, plaisir de passer entre amis une entière journée de campagne dans un site merveilleux et

pour certains, possibilité d'un baptême de l'air à l'aérodrome voisin, sous la conduite des dirigeants de l'Aéro-Club de Saint-Cloud.

Chacun est content et promet de revenir :

1° Plusieurs ont exprimé le désir que, l'an prochain, on prévienne un arrêt à Orléans. C'est évidemment possible, cela s'est déjà fait, mais cela retardera de deux heures l'arrivée au château. Certains, au contraire, préfèrent faire leur provision de muguet avant le déjeuner et n'envisagent pas sans regret une arrivée tardive au château qui obligerait à se mettre à table dès l'arrivée. Que chacun réfléchisse au problème et nous dise, l'an prochain, ce qu'il préfère. Nous nous rallierons bien volontiers à l'avis du plus grand nombre.

Cette année, nous avions prévu un itinéraire un peu plus long qu'à l'ordinaire, pour passer par la vallée de la Bièvre et la vallée de Chevreuse. Malheureusement, le soleil ne nous a pas favorisés et nous n'avons pu jouir comme nous l'avions espéré, de la beauté des magnifiques paysages d'Ile-de-France. Si nous décidions de passer par Orléans, nous aurions à emprunter le trajet le plus court, mais moins agréable par la route nationale n° 20;

2° Il faut regretter que tous les excursionnistes ne soient pas pleinement raisonnables. C'est ainsi que, malgré l'interdiction, plusieurs groupes de jeunes gens et jeunes filles se sont installés dans les chambres du premier étage pour prendre leur repas. Conséquences : taches d'huile et de graisse sur les parquets et amoncellement de débris dans les coins. Et l'on savait si bien que cette manière de faire n'était pas convenable, que l'on avait pris soin de se barricader à l'intérieur des chambres.

On comprendra que, l'an prochain, nous interdisions absolument l'accès aux étages du château ce qui, tout en supprimant les abus ci-dessus mentionnés, écartera le danger que constitue pour les enfants non surveillés, l'accès des balcons et des tourelles.

Bien entendu, il ne s'agit pas de contester le droit de tout Clodoaldien de visiter le château en détail et de se rendre compte par lui-même de l'état des locaux dans lesquels seront reçus en juillet les jeunes colons. Mais cette visite se fera exclusivement à une heure déterminée à l'avance et sous la conduite de responsables.

Nous rappelons que, au cours de l'année (et en dehors de la période de colonie, juillet, août, septembre), les personnes qui désireraient se rendre par leurs propres moyens à Charbonnière doivent demander à la Mairie une autorisation qui leur permettra d'être accueillies par le régisseur du domaine.

La Fête des Mères

Il est bien juste que, chaque année, soit reconnu officiellement le mérite de la mère de famille dont la vie est toute de dévouement au service de son foyer, de ses enfants.

Cette année, le dimanche 26 mai, M. le Maire a remis solennellement la Médaille d'Or de la Famille Française à Mme Rideau, mère de 11 enfants et la Médaille de Bronze à Mesdames Cochelin, 7 enfants; Huguenin, 5 enfants et Jaffrez, 5 enfants.

En décorant ces mères de famille, ce sont toutes les mamans qui ont été honorées car leur mérite est grand. M. Rollin, maire-adjoint, l'a rappelé dans son allocution. Comme chaque année, la Municipalité avait tenu à associer tous les enfants de toutes les écoles à cet hommage aux mères de famille en demandant aux directeurs et directrices d'école d'inviter leurs élèves à exécuter un petit travail sur un sujet ayant trait à la Fête des Mères ou à l'amour dû à leur maman.

Les meilleurs travaux ont été lus publiquement par M. Moncel, maire-adjoint. Même les classes maternelles avaient tenu à participer à cet hommage et chaque groupe scolaire avait envoyé un objet (le meilleur) fait par un enfant à l'intention de sa maman.

Tous les jeunes auteurs de ces travaux ont été récompensés par un livre qui leur a été immédiatement remis, aux applaudissements de toute l'assistance.

La cérémonie, des plus cordiales, se termina par un vin d'honneur au cours duquel chacune des personnes présentes tint à féliciter chaudement les mamans décorées.

Nous leur renouvelons ici nos félicitations et remercions tous les membres du corps enseignant (primaire et secondaire), les présidents et dirigeants de Sociétés qui avaient aimablement répondu à notre invitation et avaient tenu à apporter, par leur présence, le témoignage de l'intérêt qu'ils attachent à la cause de la famille.

Qu'on nous permette d'exprimer le souhait que l'on ne s'en tienne pas à honorer les mères, mais aussi qu'on aide la famille et pour cela que chacun comprenne que rien ne se fera dans ce sens si ceux qui sont convaincus de la grandeur et la beauté de la cause familiale ne savent pas s'unir, se grouper, travailler dans les Associations de famille qui composent le « corps familial », dont le rôle est précisément de représenter et de défendre les droits de la famille à l'échelon communal, départemental (U.D.A.F.) et national (U.N.A.F.).

Enseignement Ménager

Après une année de bon travail, les élèves des cours d'Enseignement Ménager ont subi les examens habituels de couture, raccomodage, repassage, cuisine, pour permettre un classement et l'attribution de prix destinés à récompenser les efforts des meilleures.

71 élèves ont suivi régulièrement les cours depuis octobre.

Il nous est impossible de donner ici les noms de toutes les lauréates et nous nous en excusons. Nous devons cependant toutes les féliciter chaleureusement des résultats obtenus et aussi d'avoir compris tout l'intérêt que présente pour elles et leur foyer, l'enseignement qui est donné par des professeurs dévoués, envoyés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne, sous la direction de Mlle Lemonnier, inspectrice d'enseignement ménager.

Les prix étaient offerts par la ville ainsi que par les commerçants et industriels clodoaldiens et par Electricité et Gaz de France que nous remercions vivement.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour attirer l'attention de toutes les dames et jeunes filles sur l'intérêt de ces cours, absolument gratuits, qui leur permettent d'acquérir des connaissances extrêmement utiles à la bonne marche de leur foyer.

Bien plus nombreuses devraient être les élèves participantes. La Municipalité a mis à leur disposition une installation très complète dans les locaux du Centre Culturel, rue des Ecoles. Elles ont aussi la possibilité de se rendre aux cours qui fonctionnent au Dispensaire des Coteaux, 11, rue Albert-1^{er}.

Toutes les jeunes filles et jeunes femmes qui ont le souci d'une bonne administration de leur foyer (et n'ont-elles pas toutes ce souci ?) devraient suivre ces cours faits pour elles avec compétence et dévouement par des professeurs auxquels nous devons ici rendre hommage.

Les cours reprendront au mois d'octobre prochain :

Au Centre Culturel, rue des Ecoles :

Le mercredi, de 14 à 17 heures pour les dames.

d° de 18 à 21 h. pour les jeunes filles.

Le jeudi, de 9 h. à 12 h. pour les élèves des cours complémentaires.

Au Dispensaire des Coteaux, 11, rue Albert-1^{er} :

Le Vendredi, de 14 à 17 h. pour les dames.

d° de 18 à 21 h. pour les jeunes filles.

Les Distributions de Prix aux Éléves des Écoles de St-Cloud

Comme toujours, elles ont revêtu la solennité désirable. En raison du grand nombre d'élèves à récompenser, il a fallu sérier ces distributions. Le samedi 29 juin, dans la matinée, à la Salle Municipale des Fêtes, étaient groupés les élèves des écoles de Montretout, cependant qu'à la même heure, avait lieu la distribution des prix aux élèves de notre Lycée de garçons. M. Monsel, adjoint aux écoles, présida avec distinction et éloquence la cérémonie de Montretout, cependant que M. Laurence, adjoint, était au lycée. Le samedi après-midi, M. Joulia, adjoint aux Coteaux, félicita les jeunes élèves de ce quartier. Le mardi 2 juillet, M. Chaveton, maire de Saint-Cloud, présida la distribution de l'école des filles du Centre. Il prononça un discours de circonstance cependant que M. Laurence eut la mission de remettre une gerbe de fleurs à Mlle Belin qui quitte l'enseignement après 33 ans de services loyaux, consacrés à un métier qu'elle aimait, comme l'avait fait M. Monsel pour Mme Liénard qui prend sa retraite après avoir exercé à Saint-Cloud pendant 20 ans aux écoles du Centre et de Montretout.

La distribution des prix aux élèves de l'école de garçons du Centre fut présidée par M. Rollin, assisté de Mme Clément, conseillère municipale et de M. Hardouin, directeur de nos Établissements hospitaliers et très dévoué comme on sait à nos écoles publiques. M. Rollin improvisa une allocution pleine de bonhomie.

Partout on écouta avec conscience, malgré une chaleur torride, la lecture des palmarès et celle des résultats aux divers examens, résultats excellents qui font le plus grand honneur aux élèves et à leurs professeurs.

On put même applaudir des numéros exceptionnels de danse et de chant, qui prouvèrent que la musique a sa place marquée à côté de l'instruction et du sport.

Félicitations aux organisateurs des diverses distributions de prix et de la promenade offerte le 3 juillet aux élèves reçus au certificat d'étude, en particulier à M. André Marie, chef de bureau à la mairie, chargé des questions scolaires. MM. Laurence et Marie ainsi qu'une vingtaine de directeurs, de directrices de nos écoles et de professeurs, accompagnèrent à Chantilly d'abord et au château de Pierrefonds ensuite, dans la magnifique et fraîche forêt de Compiègne, quelques 150 lauréats qui revinrent enchantés.

* *

A la Salle Municipale des Fêtes, le vendredi 28 juin, eut lieu, sous la présidence du chanoine Collin, curé de Saint-Cloud, la distribution des prix aux élèves de l'Institution Saint-Pie X et le samedi 29 juin, toujours sous la présidence du chanoine Collin, la distribution des prix aux élèves de l'école Saint-Joseph (ex. Pozzo). Là aussi, il y eut beaucoup de monde. Une ambiance sympathique, des danses, des chants, voire des films, qui montrèrent que dans tous nos établissements d'enseignement, on donne à nos jeunes Clodoaldiens, une bonne instruction et une bonne éducation.

COLONIE DE VACANCES

Le départ de notre colonie municipale pour le château de Charbonnière a eu lieu vendredi 5 juillet.

Dès 7 h. 30, les enfants étaient rassemblés, place de la Mairie et répartis dans les cars à destination du château où ils vont passer les uns un mois, les autres deux mois. Cadre magnifique, organisation moderne, on sait tous les agréments de notre colonie de vacances et la joie des jeunes colons, leur désir d'y retourner, leurs regrets lorsqu'ayant atteint l'âge limite, ils ne peuvent plus espérer, montrent assez combien la colonie de Charbonnière est appréciée de tous.

Il faut cependant faire quelques observations à l'intention des familles. Nous leur demandons, pour le bien général, d'y apporter toute leur attention.

1° La Direction de la colonie nous fait remarquer que les visites des familles sont trop fréquentes en raison du trouble de santé qu'entraîne fatalement une consommation excessive de bonbons qu'elles croient bon d'apporter avec elles et aussi du chagrin que manifestent certains enfants qui ne sont pas favorisés de visites.

Nous demandons aux familles qui, cependant, désireraient aller voir leur enfant, de toujours *prévenir le directeur et lui demander son accord*;

2° Pendant la durée de la colonie, les enfants sont sous la responsabilité de la ville et du directeur. On ne peut admettre que qui que ce soit vienne prendre un enfant, même avec d'excellentes intentions, sans que le *directeur ait été préalablement informé et ait donné son accord*;

3° Les parents ont fait inscrire leurs enfants pour une période déterminée. Ils ne peuvent envisager de les reprendre en cours des périodes, *sans avis préalable et accord du directeur*;

4° Chaque année, des enfants manquent au départ et, souvent, sans un motif valable. Simple fantaisie, on a changé d'avis au dernier moment. En pareil cas, le dépôt de 1 000 francs versé au moment de l'inscription ne sera pas remboursé.

Nous avons cru nécessaire de rappeler ces quelques règles qui n'ont d'autre but que de faciliter la bonne marche de la colonie.

PROPRETÉ

Revenons encore une fois sur cette question de la propreté de nos rues et l'effort que chacun doit faire pour contribuer à rendre plus accueillant l'aspect de notre cité.

Nous avons déjà parlé des papiers jetés à terre et que le vent entraîne à son gré, alors que des corbeilles ont été placées en de nombreux endroits pour recevoir ce dont on veut se débarrasser.

Nous voulons parler des graffitis tracés à la craie ou nos lecteurs sur une autre laideur qu'ils peuvent nous aider à combattre.

Nous voulons parler des graffitis tracés à la craie ou au charbon sur les murs des maisons, particulièrement sur les surfaces blanches ou claires récemment refaites ou repeintes.

Bien sûr, il s'agit d'actes d'enfants qui ne réfléchissent pas qu'ils causent ainsi un dommage certain aux propriétés d'autrui, en même temps qu'ils donnent à notre ville un aspect regrettable, pour ne pas dire plus.

Nous voulons parler aussi des affichettes que des colleurs bénévoles apposent sur toutes les surfaces planes, qu'il s'agisse des lampadaires ou des urinoirs récemment repeints sans se rendre compte que pour nettoyer ces édicules, il faudra gratter et détériorer la peinture.

Il existe des emplacements réservés à l'affichage. Il est nécessaire de les respecter et de ne pas se croire autorisé à coller n'importe quoi, n'importe où.

Nous faisons ici appel au simple bon sens, au sens civique aussi de tous ceux qui comprennent que la vie en société nécessite quelque discipline. La rue n'est pas propriété particulière, mais propriété de tous. Chacun doit s'y comporter avec le sentiment qu'il n'est pas totalement chez lui.

Nous faisons appel au concours de tous les éducateurs : parents, instituteurs, etc..., pour faire comprendre ce souci aux enfants dont ils ont la charge.

Si nous étions entendus, nous ne verrions plus sur nos murs, d'innombrables « Picablo » ou « Plum-puddings » dont sont responsables des jeunes appartenant à des groupements qui devraient avoir, plus que d'autres, le souci de la chose publique.

Merci d'avance à tous ceux qui nous aideront dans cette campagne de la propreté.

Réalisations Municipales, Départementales et Nationales

M. Paul Demange, Préfet de Seine-et-Oise, qui s'intéresse beaucoup à la vie des communes de son département, a tenu à Sèvres, le lundi 24 juin 1957, une réunion d'informations à laquelle assistaient les chefs de service de la Préfecture, les maires du canton qu'accompagnaient leur secrétaire général et leur directeur des Services techniques. Y assistait également M. Michel Devèze, Conseiller général du canton.

Au cours de cette réunion très bien ordonnée, différents problèmes intéressant les communes du canton furent examinés.

En ce qui concerne Saint-Cloud, après qu'eurent été

réglées plusieurs affaires d'ordre strictement administratif, trois importantes questions ont été discutées :

1° L'élargissement du quai Carnot, route nationale n° 187 :

On se rappelle (conf. *Bulletin Municipal* n° 58, de janvier-février-mars 1955), que nous suggérions à l'Administration des Ponts et Chaussées, afin de ne toucher ni aux arbres, ni aux immeubles, d'établir un quai le long de la Seine et d'y construire une route en encorbellement, solution qui aurait permis de laisser en l'état la route actuelle, laquelle aurait été mise à sens unique, la circulation sur la route nouvelle en encorbellement se faisant de l'autre sens.

M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées qui a fait étudier par ses services la suggestion de Saint-Cloud, fit connaître que la solution préconisée s'avérait irréalisable en raison notamment du coût de la dépense qui serait au mètre carré dix fois plus élevée que dans le cas d'un élargissement normal avec expropriation.

M. le Maire demanda alors que la chaussée actuelle qui est de 6 m. soit portée dès cette année à 9 mètres, estimant qu'il valait mieux avoir dans l'immédiat une chaussée de 9 mètres parfaitement réalisable sans toucher ni aux arbres ni aux immeubles, que d'attendre plusieurs années pour posséder une chaussée plus grande.

M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, reconnaissant l'intensité du trafic routier sur cette voie indiqua qu'il était tout à fait partisan d'élargir le quai Carnot, mais qu'il était hostile à une solution provisoire qui ne donnerait rien de satisfaisant pour la circulation. Il précisa que le dossier d'élargissement était en cours d'établissement en vue de porter la chaussée à 14 mètres et l'emprise à 24 mètres et que l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique serait prochainement effectuée. Sur une question posée par M. Chaveton, M. l'Ingénieur en chef fait savoir qu'il ne serait pas touché à la magnifique ligne d'arbres et que les personnes logées dans les immeubles qui seraient démolis pour l'élargissement, seraient relogées par les soins de son administration qui construira des immeubles de remplacement et qui procédera à la réalisation d'une véritable opération d'urbanisme.

2° Prolongement de la ligne d'autobus n° 144, de Suresnes à la place Magenta par le boulevard de la République :

M. le Préfet et M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées confirmèrent ce que nous savions déjà (conf. *Bulletin Municipal*, n° 63, d'avril-mai-juin 1956), que le projet de prolongement de cette ligne jusqu'à la place Magenta, avait été accepté par l'Office de Transports Parisiens, que cette décision est définitive et que si l'on a pas encore passé à l'exécution du service, c'est uniquement pour des questions d'ordre technique du ressort de la R.A.T.P., laquelle en raison des difficultés financières qu'elle connaît, n'a pas présentement la possibilité d'acquiescer les véhicules qui lui sont nécessaires pour le prolongement de la ligne.

3° Edification des locaux destinés à recevoir le Centre de Protection Maternelle et Infantile :

Par délibération du 7 juin 1955, le Conseil Municipal décidait de construire des locaux destinés à recevoir le Centre de Protection Maternelle et Infantile en faisant surélever d'un étage le bâtiment communal situé rue du Docteur-Desfossez.

Le projet, après quelques modifications de principe, a recueilli l'avis favorable de la sous-commission de protection maternelle et infantile du comité de liaison départemental Sécurité Sociale et a été inscrit au programme d'équipement départemental.

Le Conseil général subordonnait toutefois le verse-

ment de la subvention du département à l'attribution de la subvention d'Etat.

Or, M. le Docteur Spillmann, directeur départemental de la Santé de Seine-et-Oise, fit savoir que le projet de Saint-Cloud ne pourrait être compris qu'au plan d'équipement national 1958-1961.

On peut en conclure en l'état actuel des finances de l'Etat, que le projet de Saint-Cloud n'est pas du tout assuré d'être subventionné en 1958, il peut aussi bien l'être en 1959 qu'en 1960 ou qu'en 1961.

Devant cet état de choses, la Municipalité a pensé qu'en raison de l'instabilité des prix et de hausses à prévoir qui feraient perdre le bénéfice des subventions, la ville avait intérêt à entreprendre immédiatement son projet avec la seule subvention du département qui est de 50 %. Il est d'autre part urgent de construire des locaux pour regrouper ce centre qui fonctionne, en ce qui concerne les consultations prénatales, à l'Hôpital et, pour les consultations de nourrissons, dans une annexe du bâtiment de la Perception.

La Municipalité a donc fait savoir au département et à son conseiller général, M. Devèze, qu'elle serait disposée, sous réserve bien entendu de l'accord du Conseil municipal, à réaliser immédiatement le projet avec la seule subvention du département, étant entendu toutefois que cette subvention puisse être versée à la commune au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

M. Devèze a agi dans ce sens au Conseil général et celui-ci a inscrit à son budget supplémentaire de 1957, un crédit spécial pour subventionner le projet de Saint-Cloud.

Dans sa séance du 8 juillet, le Conseil municipal a décidé, vu l'urgence, d'adopter le point de vue de la Municipalité et de réaliser le projet au plus tôt avec la seule subvention du département.

L'adjudication va être lancée et nous espérons que les travaux seront entrepris avant la fin de la présente année.

POUR LES SOLDATS D'AFRIQUE DU NORD

Bien entendu, personne ne les oublie et le devoir de notre collectivité communale est de le leur témoigner.

Au moment de Pâques, un envoi de colis a été fait à tous les soldats appelés ou rappelés actuellement en Afrique du Nord et nous avons été très touchés des lettres de remerciements et des visites que nous ont faites certains permissionnaires.

Le Conseil municipal vient d'être saisi d'une demande de crédit destiné à régulariser l'envoi de Pâques et à effectuer un envoi à l'occasion du 14 juillet et un autre pour les fêtes de Noël.

Pour que nos envois aient le maximum de chances de toucher le destinataire, nous demandons aux familles de bien vouloir nous indiquer les adresses précises de leur membre en Afrique du Nord. Dans le cas où ces adresses auraient déjà été fournies, nous demandons qu'on nous les confirme. Merci d'avance.

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DU VAL-D'OR, RUE DU PIERRIER

Le nouveau groupe scolaire du Val-d'Or, rue du Pierrier, sera mis en service le 1^{er} octobre prochain. Il recevra exclusivement les enfants domiciliés dans le périmètre suivant :

Au nord : le boulevard de la République, limite avec Suresnes.

A l'ouest : l'hippodrome de Fouilleuse.

A l'est : la ligne du chemin de fer de Paris-Versailles.

Au sud: la rue de l'Avre et la rue des Villarmains. Les inscriptions seront reçues à la Mairie, selon les modalités ci-dessus indiquées.

En aucun cas, les élèves de ce secteur ayant fréquenté au cours de l'année scolaire qui vient de s'écouler, les autres écoles de la commune, ne pourront y être maintenus. Ils devront obligatoirement se rendre au groupe de la rue du Pierrier et les familles devront prendre une réinscription à la Mairie, quel que soit l'âge des enfants. Il serait en effet inadmissible d'avoir des classes surchargées dans certains groupes scolaires alors qu'il y aura des places disponibles au nouveau groupe pour lequel la ville a engagé d'importantes dépenses.

Rentrée des Classes

Année scolaire 1957-1958

La rentrée des classes est fixée dans les établissements d'enseignement primaire au :

Mardi 1^{er} Octobre 1957, à 8 h. 30

dans les conditions habituelles :

Les heures d'ouverture dans les écoles primaires publiques sont les suivantes :

Matin : 8 h. 30 à 11 h. 30.

Après-midi : 13 h. 30 à 16 h. 30.

Il est rappelé qu'aux termes de la loi du 28 mars 1882, modifiée par celle du 11 août 1936, l'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes, âgés de 6 à 14 ans révolus.

Les inscriptions nouvelles seront reçues à la Mairie; les pièces à produire sont :

1° *Le livret de famille ou bulletin de naissance de l'enfant;*

2° La quittance de loyer ou toutes pièces justificatives indiquant le domicile.

Ces inscriptions ne dispensent pas les parents de présenter l'élève au directeur ou à la directrice de l'école primaire. Ils devront se munir également des certificats de vaccination antivariolique, antidiphthérique et antitétanique.

Les enfants seront obligatoirement inscrits à l'école du quartier où ils sont domiciliés.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, un certificat d'aptitude délivré sans frais par le médecin scolaire sera exigé pour les enfants *nés en 1951* uniquement.

Les séances de visite auront lieu au Centre Médico-Scolaire, 20, rue du Docteur-Desfossez, le samedi 28 septembre 1957 et le lundi 30 septembre 1957, de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 16 h. 30.

AUX ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Les 16 avril, 16 et 23 mai 1957, vingt aides-soignants et aides-soignantes de l'Hôpital se sont présentés aux examens probatoires organisés par la Préfecture de Seine-et-Oise, tant à Versailles qu'à Rambouillet, pour se voir confirmer leur titre.

Il est réconfortant d'apprendre que tous ces agents ont satisfait avec succès aux épreuves orales et pratiques, extrêmement sérieuses, et que, même, cinq des leurs ont obtenu la note maximum : ce sont Mlles Catherine DULON, Marie CECCHETTI, Mmes Suzanne MARTIN, Gabrielle LESNE et M. Maurice MARTIN. Tous les autres postulants ont obtenu une note élevée, ce qui se traduit par le fait que l'Hôpital de Saint-Cloud a été classé

premier dans cette compétition professionnelle particulièrement sévère.

A la lumière de ce brillant palmarès, il apparaît que le personnel infirmier de notre Hôpital est à la hauteur de sa tâche. Il appuie ainsi, très valablement dans ses fonctions auprès du malade, la technique et la science du Corps médical hospitalier que secondent, avec dévouement et compétence, nos religieuses placées à la tête de chaque service.

Profitons-en pour annoncer le démarrage des travaux d'agrandissement de l'Hôpital pour après les vacances, au moins pour la première tranche, car le projet y relatif vient d'être approuvé en entier par le Secrétariat d'Etat à la Santé et à la Population, le 28 mai dernier.

A propos de travaux d'extension hospitalière, on peut se réjouir aussi de l'avancement considérable des constructions annexes à notre Maison de retraites « Lelégard-Laval » et l'on escompte ferme leur achèvement pour le 1^{er} septembre de cette année.

LE III^e SALON INTERNATIONAL DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT DANS LE PARC DE SAINT-CLOUD

Le parc de Saint-Cloud a été sur 150 000 mètres carrés, un des pôles d'attraction des techniques modernes de construction. Les jardins verdoyants de « Le Nôtre » ont abrité en effet comme les années précédentes, du 27 juin au 7 juillet, le Salon International des Travaux Publics et du Bâtiment, sous le patronage des Ministères français intéressés. 600 exposants, répartis en douze groupes, ont fait le point devant les architectes et entrepreneurs, les négociants en matériaux et les artisans, généralement tous les professionnels du bâtiment, des moyens actuels mis à leur disposition.

Le salon a reçu la visite de M. Edouard Bonnefous, ministre des Travaux Publics et des Transports; de Mme Thome-Patenôtre, de M. Chochoy, ministres; de M. Paul Demange, préfet de Seine-et-Oise; de M. Guy Cayssial, secrétaire général de la Préfecture de Versailles.

Ce dernier est venu spécialement inaugurer le stand des réalisations municipales dans lequel les deux communes de Seine-et-Oise, riveraines du parc, Sèvres et Saint-Cloud, avaient exposé des plans, maquettes et photographies de leurs principales réalisations.

L'Administration du Salon avait tenu à mettre gratuitement à la disposition de ces deux communes, l'emplacement nécessaire à cette exposition et nous l'en remercions sincèrement, de même que nous félicitons et remercions l'animateur infatigable de ces salons, M. Serre, préfet honoraire, commissaire général qui, avec son amabilité coutumière, sait aplanir toutes les difficultés qu'il rencontre.

LE PERSONNEL COMMUNAL A L'HONNEUR

Le 4 mai dernier, M. Chaveton, maire, nanti par la grande Chancellerie de pouvoirs spéciaux, a remis à la Mairie, à M. Georges Neveu, directeur des Services techniques municipaux, la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur, qui a été attribuée à ce dernier par décret du 15 mars 1957.

Les membres de la Municipalité, le chef du personnel et son adjoint, ainsi que Mme et Mlle Neveu et des amis personnels assistaient à cette cérémonie qui fut empreinte de la plus grande cordialité.

Le 25 mai, M. le Maire, entouré de ses adjoints, de conseillers municipaux, membres de la Commission du personnel et des principaux chefs de services de la ville, remit à 10 agents communaux, la Médaille d'Honneur Départementale et Communale, en argent, qui a été attribuée à ces derniers par M. le Ministre de l'Intérieur en récompense des services rendus par eux à la collectivité. Un vin d'honneur termina cette sympathique manifestation.

Nous adressons à tous les récipiendaires nos plus vives et plus sincères félicitations.

CARNET DE MARIAGES

● Le lundi 1^{er} juillet, en présence d'une assistance très nombreuse, la bénédiction nuptiale a été donnée en

l'église de Saint-Cloud, à Mlle Marie-José Chaveton et au docteur Jean-Pierre Clermont.

La nouvelle et charmante mariée est la petite-fille de Maurice Chaveton, Chevalier de la Légion d'Honneur, et la fille de Mme et de M. Francis Chaveton, Chevalier de la Légion d'Honneur, maire de Saint-Cloud.

Le docteur Jean-Pierre Clermont, ancien externe des hôpitaux de Paris, est le fils de Mme Vve Jean Clermont et le neveu de Mme Lorrain, conseillère municipale de Saint-Cloud.

En unissant les jeunes époux, le chanoine Collin, curé de Saint-Cloud, a prononcé une fort jolie allocution, pleine de tact et de finesse.

**

● La bénédiction nuptiale a été donnée le 6 juillet 1957, au Temple protestant, à Mlle Victoire BERTHOU et à M. Roger HUSSENET. M. HUSSENET est le fils de Mme et M. René HUSSENET, chef de bureau à la mairie de Saint-Cloud et fils de l'ancien conseiller municipal. Nous présentons vœux et félicitations aux nouveaux époux.

Jeunes Gens nés en 1939

Vous devez vous faire recenser avant le 31 juillet pour satisfaire à la loi sur le recrutement de l'armée.

Si vous n'avez pas encore rempli cette formalité, présentez-vous sans tarder à la mairie (3^e bureau), munis du livret de famille de vos parents ou d'un bulletin de naissance.

NÉCROLOGIE

Les obsèques du caporal-chef THILLOU, mort pour la France

Samedi 25 mai, ont été célébrées à Saint-Pierre de Montrouge les obsèques du caporal-chef Henri Thillou, Croix de Guerre Médaille Militaire, mort pour la France le 30 avril 1956, dans 22^e année, à Batna (Algérie).

Une section d'infanterie rendait les honneurs. M. Laurence, maire-adjoint de Saint-Cloud, représentait la ville de Saint-Cloud et déposa une gerbe de fleurs sur le cercueil.

Après l'absoute, la dépouille mortelle fut transportée au cimetière de Thiais-Parisien.

Nous présentons à la famille du caporal-chef Thillou et particulièrement à sa mère, Mme Simone Jourden, qui habite rue Tahère, à Saint-Cloud, nos condoléances les plus vives et les plus sincères.

**

Nous avons appris avec peine le décès de Mme Vve Auguste Hardouin, survenu en son domicile, à l'âge de 81 ans. Les obsèques ont eu lieu lundi 17 juin, en l'église de Saint-Cloud.

La défunte était la mère de M. Robert Hardouin, directeur des Etablissements Hospitaliers.

Nous présentons à ce dernier, ainsi qu'à sa famille, nos sincères condoléances.

**

Nous apprenons la mort, à 85 ans, de M. l'Abbé Colmard. Né à Saint-Cloud le 30 avril 1872, M. l'Abbé Colmard fut ordonné prêtre à Versailles en 1896. Après deux années de vicariat à Denil, il était nommé curé de Villette, puis, peu de temps après, professeur au Petit Séminaire d'Etampes.

Curé d'Hérouville quelque temps, il revint dans sa ville natale comme aumônier des Religieuses de Notre-Dame durant près de 20 ans. Enfin, il assura l'aumônerie de la Maison de Vieillards de Lelégard, à Saint-Cloud. Il avait 84 ans lorsqu'il se retira dans la Maison des Prêtres âgés à Versailles, où il est décédé le lundi 17 juin. Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Cloud, le mercredi 19 juin, en présence d'un grand nombre de fidèles.

M. Monnard, ancien proviseur du lycée de Saint-Cloud est mort récemment, frappé par une embolie. Il s'était retiré il y a quelques années à Suresnes. Ce littéraire, qui avait été principal du collège de Langres, proviseur à Saint-Brieuc et à Rennes, était un grand mutilé de guerre.

Il était Officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914-1918, Commandeur des Palmes Académiques. Il ne comptait que des amis. Il a été inhumé à Chambéry, son pays natal.

Nous présentons à sa famille nos condoléances émues.

Les obsèques de M. Robert DUPÉRIER

M. Robert Dupérier, préfet, conseiller municipal de Saint-Cloud, Officier de la Légion d'Honneur, Médaille de la Résistance, est décédé le 5 juin 1957, à Saint-Cloud, après une longue et cruelle maladie.

Par décret, M. Robert Dupérier, préfet de 2^e classe, avait été réintégré en position d'activité pour la période comprise entre le 1^{er} novembre 1951 et le 4 juin 1957. Par ce même décret, M. Dupérier avait été élevé à la 1^{re} classe à compter du 1^{er} décembre 1956.

Ses obsèques ont eu lieu le samedi 8 juin. Après la cérémonie religieuse, l'éloge funèbre a été prononcé à la sortie de l'église, par M. Monsel, maire-adjoint, qui remplaçait M. Chaveton, absent de Saint-Cloud, par des représentants de l'Administration Préfectorale et des organisations de la Résistance et par M. Pierre Métayer, ministre et député de Seine-et-Oise.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Bourg-la-Reine (Seine), dans le caveau de famille.

Nous présentons à Mme Robert Dupérier et à toute la famille, nos vives condoléances.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

SAVEZ-VOUS QUE... L'Ecole Universelle par Correspondance de Paris vient de célébrer le cinquantenaire de sa création et que ses fondateurs et directeurs, M. et Mme Frédéric Ozil, ont installé à Saint-Cloud, rue Pasteur, le remarquable service de leurs archives.

Une réception a eu lieu le 4 juillet 1957, 59, boulevard Exelmons, au cours de laquelle le président Albert Sarraut a exalté l'influence remarquable de l'Ecole Universelle à l'Etranger et dans l'Union Française.

La Municipalité de Saint-Cloud adresse ses meilleurs vœux à M. et Mme Ozil et ses félicitations pour l'œuvre accomplie pendant un demi-siècle.

Nous avons relevé dans différents documents officiels, les promotions suivantes :

Palmes Académiques

Au Grade de Chevalier
(Décret du 4 décembre 1956)

M. DEHEUZE Alfred, 31, boulevard de la République, Saint-Cloud.

(Décret du 27 février 1957)

Madame BRULEY Henriette, 19, avenue de Longchamp, Saint-Cloud.

Mérite Social

Au Grade de Chevalier
(Arrêté ministériel du 18 mars 1957)

M. DITSCH Joseph, 16, villa Pasteur, à Saint-Cloud.

Mme LOUVET, née WINHELMANN Ida, 6, rue de la Libération, Saint-Cloud.

M. VERNON Paul-Arthur, pavillon de l'auto-route, Saint-Cloud.

Au Grade d'Officier
(Décret du 25 mars 1957)

M. MARTIN Nicolas-Laurent, 5, avenue de Longchamp, Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur Départementale et Communale
(Arrêté ministériel du 24 avril 1957)

Médaille d'Argent

M. BENNETEAU Auguste, agent d'enquête à la Mairie de Saint-Cloud.

M. BLÉRIOT Marcel, aide-ouvrier professionnel à la ville de Saint-Cloud.

M. COURTIN Gaston, aide-ouvrier professionnel à la ville de Saint-Cloud.

M. DELEPORTE Georges, aide-ouvrier professionnel à la ville de Saint-Cloud.

M. MARCOIN Edouard, aide-ouvrier professionnel à la ville de Saint-Cloud.

Mérite Agricole

Au Grade de Chevalier
(Décret du 20 février 1957)

M. BAUDET Albert, 162, rue Tahère, Saint-Cloud.

M. GUILLAUME Eugène, 21, rue de l'Eglise, Saint-Cloud.

M. VILLETTE Marcel, 27, rue du Mont-Valérien, Saint-Cloud.

Médaille de la Famille Française

Médaille d'Or
(Décret du 13 avril 1957)

Mme RIDEAU, née SAUVE Marie, 26, parc de Montretout, Saint-Cloud. 11 enfants.

Médaille de Bronze

Mme COCHELIN, née SIMON Renée, 12, rue du 18-Juin, Saint-Cloud. 7 enfants.

ACTES DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT

Médaille de Bronze
(Décret du 11 mars 1957)

M. BOULET Jean, 45, rue du Val-d'Or, Saint-Cloud.

MEDAILLE D'HONNEUR DE LA POLICE FRANÇAISE

(Arrêté Ministériel du 6 mai 1957)

M. BENNEVENT Louis, sous-brigadier à Saint-Cloud.

M. CREUZOT Roger, sous-brigadier à Saint-Cloud.

M. CONSTANTINI Charles, brigadier-chef à Saint-Cloud.

M. DUFOUR Yves, sous-brigadier à Saint-Cloud.

M. GAINCHE Robert, inspecteur de police à Saint-Cloud.

M. MOUNIER Robert, brigadier à Saint-Cloud.

M. ROYER Edouard, brigadier à Saint-Cloud.

Nous adressons à ces nouveaux promus, nos plus vives et plus sincères félicitations.

Compte Rendu Analytique des Séances du Conseil Municipal

Séances du Conseil Municipal des 20 Mars, 22 Mars et 5 Avril 1957

Séance du 20 Mars

Présents : M. Chaveton, maire; MM. Monsel, Rollin, Joulia, adjoints; Mmes Clément et Lorrain, MM. Charondière, Guillaume, Lemonnier, Petit, Beaufocher, Colin, Marin, Salles, Coutureau, Devève, Hatry, Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Chéron, M. Le Guen.

Absents excusés : MM. Schreder, Laurence, Delahaye, Ducros, Dupérier.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Schreder a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Laurence a donné pouvoir à M. Rollin.

M. Delahaye a donné pouvoir à M. Lemonnier.

M. Ducros a donné pouvoir à M. Salles.

M. Dupérier a donné pouvoir à M. Le Guen.

Secrétaire de séance : M. R. Beaufocher.

Le Conseil, procédant à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

1^o Remise en ordre des traitements et salaires :

Décide d'appliquer au personnel communal les dispositions

du décret du 16 février 1957, relatif à la remise en ordre des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif de 1957;

2° *Acquisition de trois paires de classes démontables et emploi des fonds de la Caisse départementale scolaire. - Programme 1957 :*

Décide, à l'unanimité, d'acquérir trois paires de classes démontables pour remplacer les trois paires de classes prêtées l'an dernier à la commune par le département de Seine-et-Oise, bâtiments pré-fabriqués, que ce dernier est dans l'obligation de reprendre pour satisfaire des besoins urgents d'autres communes. Un marché de gré à gré sera passé à cet effet avec la Société B.S.M. à Comines (Nord), qui a fourni l'an dernier au département de nombreux bâtiments démontables et qui consent à la ville les mêmes conditions qu'au département. Deux paires de classes seront livrées au département au lieu et place des classes conservées par la ville et une paire de classes sera installée à Montreutout en remplacement d'un bâtiment en bois entièrement vétuste.

Décide, en outre, d'affecter au règlement de ces acquisitions, 90 % des fonds de la Caisse départementale scolaire (loi Barangé) alloués en 1957 à la commune, 10 % de ces fonds étant réservés pour l'acquisition de matériel scolaire et d'enseignement;

3° *Indemnité représentative de logement au personnel enseignant et rémunération pour surveillance des cantines scolaires :*

Décide, à l'unanimité, de relever les indemnités représentatives de logement alloués au personnel enseignant non logé dans les limites fixées par le Conseil départemental de l'enseignement primaire. Décide, en outre, de porter au taux maximum fixé par un arrêté interministériel, la rémunération horaire accordée au personnel enseignant pour la surveillance des cantines scolaires;

4° *Relevement du prix des repas dans les cantines scolaires :*

Une discussion intervient au sujet des augmentations proposées à la majorité des membres par la Commission de l'enseignement, par la Commission des œuvres sociales et par la Commission des finances.

M. Coutureau trouve qu'il y a beaucoup d'adultes qui prennent leur repas à la cantine.

M. Monsel lui répond, qu'en vertu d'ailleurs d'une délibération du Conseil municipal, il a été admis que des employés de la ville et de la recette-perception pourraient prendre leur repas à la cantine; c'est ce qui explique le nombre de repas servis aux adultes, lequel ne dépasse pas, toutefois, 18 à 20 repas par jour. M. Coutureau fait observer que l'augmentation pour les adultes n'est que de 25 francs alors que pour les enfants de Saint-Cloud elle est de 30.

M. Bottigelli demande combien de personnes émargent au budget pour les cantines. Le Maire lui répond sept plus le régisseur compté seulement pour 50 %.

M. Bottigelli dit que d'après ses calculs, il n'y aurait que quatre ou cinq familles qui bénéficieraient de la gratuité complète et trente à trente-deux qui auraient la demi-gratuité. Il trouve ces chiffres faibles et se demande si les familles ont bien été prévenues des avantages dont elles peuvent bénéficier.

M. Bottigelli donne les prix des cantines dans certains lycées de Paris, prix inférieurs à ceux de Saint-Cloud alors que le service est assuré par un concessionnaire. Il se demande si en donnant l'affaire à un concessionnaire à Saint-Cloud, on n'arriverait pas à des conditions meilleures. Plusieurs conseillers, dont M. Lemonnier, trouvent surprenant que M. Bottigelli demande de confier l'affaire à un concessionnaire.

M. Devèze propose, au nom du groupe de M. Salles, que pour les repas des enfants de Saint-Cloud, le prix des repas soit de 135 francs au lieu de 150 francs et la demi-gratuité de 60 fr. au lieu de 75 francs.

M. le Maire et M. Monsel rappellent les observations de la Cour des Comptes et de l'Inspection de Finances, invitant les communes à vendre les repas au prix de revient et déclarent que, puisqu'il existe un barème spécial permettant d'accorder des gratuités et demi-gratuités, il n'y a aucune raison pour que les repas ne soient pas vendus au prix de revient.

C'est également le sentiment de M. Lemonnier, qui est prêt à discuter du barème adopté pour déterminer ceux qui ont droit à la gratuité et à la demi-gratuité mais qui n'admet pas que les familles aisées ne payent pas les repas au prix de revient.

M. le Maire ne s'oppose pas, toutefois, à ce que le prix des repas aux enfants de Saint-Cloud soit ramené de 150 à 140 francs et la demi-gratuité de 75 à 70 francs.

M. Salles donne lecture d'une lettre de M. Ducros, par laquelle celui-ci fait savoir qu'il est hostile à toute augmentation de prix des repas dans les cantines; qu'il y a eu déjà une augmentation il y a deux ans et que Saint-Cloud vend ses repas plus chers que dans d'autres communes.

M. Le Guen déclare qu'en accord avec M. Dupérier, il votera contre toute augmentation du prix des cantines, en disant qu'il s'agit d'un service à caractère social et que dans un budget de l'importance de celui de Saint-Cloud, on peut trouver facilement la somme nécessaire à combler le déficit sans qu'il soit question de voter pour cela des centimes additionnels.

M. Monsel demande que l'on s'en tienne à la proposition de M. le Maire en déclarant que le barème des gratuités et demi-

gratuités sera porté à la connaissance des directeurs et directrices des écoles pour qu'ils en tiennent informés les enfants.

Il est décidé, par 19 voix contre 8 (celles de MM. Ducros, Hatry, du groupe communiste et du groupe socialiste), de fixer ainsi qu'il suit le prix des repas dans les cantines scolaires à compter du 1^{er} avril 1957 :

Adultes	200 fr. au lieu de 175 fr.
Enfants étrangers à Saint-Cloud..	175 fr. au lieu de 155 fr.
Enfants de Saint-Cloud.....	140 fr. au lieu de 120 fr.
Demi-gratuité	70 fr. au lieu de 50 fr.

5° *Installations foraines dans le bas-parc de Saint-Cloud à l'occasion de la fête de septembre :*

Décide, par 26 voix contre 1, celle de Mme Chéron, de relever de 20 % le tarif des droits de place des forains qui s'installent dans le bas-parc de Saint-Cloud pour la fête patronale de septembre, et ce, en raison des charges accrues que doit supporter la ville pour l'organisation de cette fête.

6° *Attribution à la Société « La Clodo » pour 10.000 francs et au C.S.O. pour 20.000 francs de la subvention de 30.000 francs précédemment accordée au Club Cycliste de Saint-Cloud qui ne manifeste plus aucune activité :*

M. Primel estime que cette subvention de 30.000 francs doit revenir entièrement au C.S.O. afin de favoriser au maximum le sport cycliste.

M. Comeau intervient au sujet d'un projet de fusion de « La Clodo » avec le Stade Français et immédiatement une discussion s'engage sur ce point.

M. le Maire fait observer que cette question n'est pas à l'ordre du jour et qu'on en parlera aux questions diverses.

Néanmoins, divers conseillers et, en particulier, M. Lemonnier, font état d'une entrevue qui a eu lieu entre la Municipalité et les représentants de « La Clodo » et avant de se prononcer sur les subventions à allouer à « La Clodo », aimeraient savoir quels engagements ont été pris en ce qui concerne cette fusion.

M. le Maire et M. Monsel font savoir que le projet qui a pour but précisément de développer les sports à Saint-Cloud et de procurer aux équipes sportives les terrains dont elles ont besoin n'en est qu'au stade des pourparlers. Ils donnent l'assurance au Conseil que la fusion des deux Sociétés, si elle doit avoir lieu, ne se fera ni en 1957, ni en 1958 et que rien n'est changé pour ce qui est des activités actuelles de « La Clodo ».

M. le Maire et M. Monsel déclarent, que rien ne sera arrêté définitivement sans que le Conseil municipal ait été appelé à en discuter et à en délibérer. M. le Maire précise qu'il ne peut en être autrement.

M. Lemonnier prend acte de ces déclarations.

M. Monsel s'élève contre les déclarations tendancieuses contenues dans un tract et dit : « Ce que nous recherchons, c'est l'aménagement du carré Saint-Jean qui a été mis à la disposition du Stade Français par le Ministère de l'Éducation Nationale ».

M. le Maire déclare que c'est une erreur de s'entêter pour obtenir des terrains à la Porte Jaune. « On n'a pu rien faire à Saint-Cloud en ce qui concerne le sport pendant de très nombreuses années », ajoute M. le Maire, « parce que l'on a persisté à vouloir des terrains à la Porte Jaune ». Pour ce qui est du carré Saint-Jean, il précise qu'il ne faut pas voir uniquement que le présent mais regarder l'avenir avec des vues aussi larges que possible.

M. Monsel développe le point de vue suivant :

1° « La Clodo » souffre comme tous les clubs sportifs d'intérêt local d'un manque de dirigeants et de moniteurs qualifiés. Tout en rendant hommage au dévouement et à la valeur des dirigeants actuels, il fait remarquer qu'ils tiennent en fait par leur bonne volonté la vie de « La Clodo » dans leurs mains mais que cette vie peut subitement s'arrêter en cas de défaillance de l'un d'eux. Il cite à l'appui l'exemple de la section de basket qui, très prospère il y a trois ans, s'est effondrée en quelques jours par suite de l'abandon d'un seul dirigeant;

2° « La Clodo » souffre d'un manque de terrains. Il paraît peu probable d'en obtenir d'autres dans l'immédiat par suite du refus de l'Administration des Domaines et aussi par le coût très élevé de l'établissement de ces terrains et de leur entretien.

M. Monsel précise que dans son esprit, une fusion avec le Stade Français devrait permettre à tous les sportifs clodoaldiens de pratiquer, à proximité de leur domicile, le sport qui leur convient et avec une surveillance, un entraînement et un contrôle médical qu'on ne peut trouver dans l'actuelle société « La Clodo ».

Il précise, en outre, que cette société avec ses 240 membres inscrits, revient à la ville, tant en subvention qu'en entretien de terrains mis à leur disposition, à plus de 2.000.000 de francs, ce qui représente près de 10.000 francs par adhérent.

Il ne paraît guère possible à cette société, faute de terrains et de moniteurs, de pratiquer d'autres sports ou d'accepter plus de participants.

Finalement, on revient à l'ordre du jour et la question d'attribution des subventions aux Sociétés sportives est votée à l'unanimité. Le C.S.O. recevra 20.000 francs de plus et « La Clodo » 10.000 francs à prélever sur les 30.000 francs alloués l'an dernier au Club cycliste. M. Primel dit que pour cette répartition il s'abstient;

7° Relèvement des prix plafonds du tarif de la colonie de vacances de Charbonnière :

M. Rollin donne lecture du rapport de la Commission des œuvres sociales et de la famille, qui a étudié en détail cette question et qui propose, en vue d'atténuer le déficit de 1956 qui ressort à 1.685.143 francs, sans compter l'amortissement des installations et du matériel, de porter le prix de journée de 360 francs à 380 francs pour les familles dont les ressources, compte non tenu des allocations familiales, sont comprises entre 35.001 et 50.000 francs, de 400 à 440 francs lorsque ces ressources sont comprises entre 50.001 et 65.000 francs et 530 francs au-dessus de 65.000 francs. Les familles étrangères à Saint-Cloud paieront également 530 francs.

M. Rollin signale que le prix de revient d'une journée a été de 550 francs en 1956. Il donne les prix qui ont été appliqués dans les centres de vacances de l'Académie de Paris en 1956, prix qui varient entre 630 francs et 740 francs par jour, voyage non compris, ainsi que dans les communes voisines, Sevres et Rueil notamment, où le prix de revient ressort à 640 et 650 fr., voyage non compris.

M. Devèze fait remarquer que l'on a bien donné le bilan de 1956 mais qu'aucune prévision ne figure pour 1957. Les prix plafonds réclamés lui semblent lourds. Il demande si des enfants de Saint-Cloud peuvent être dirigés sur la mer ou la montagne.

M. Rollin lui répond que le prix de revient de 1957 sera supérieur à celui de 1956, en raison des charges accrues auxquelles on aura à faire face, notamment pour le personnel. Pour ce qui est des enfants à diriger sur la mer et sur la montagne, M. Rollin précise qu'aucune demande dans ce sens n'a été formulée mais que les conditions ne seraient pas les mêmes si l'on devait envisager d'envoyer les enfants ailleurs qu'à Charbonnière.

M. Bottigelli pense que la question du barème n'est pas réglée; il demande que l'on applique pour la colonie le même principe que pour les cantines scolaires, à savoir : établissement d'un barème suivant les ressources par tête et non ressources globales.

M. Rollin réplique que c'est toute une étude à faire, que le barème actuel a donné jusqu'à présent satisfaction aux familles et qu'il y a lieu pour cette année de s'en tenir à ce barème. Il promet de revoir la question pour 1958.

M. Le Guen demande que des mesures spéciales soient prises pour les familles de 4 ou 5 enfants; en raison des charges énormes qu'elles ont à supporter, un abattement serait souhaitable. M. Rollin promet que la situation de ces familles nombreuses sera examinée au mieux.

La question du relèvement des prix plafonds est votée par 23 voix contre 4, celles des conseillers du groupe communiste. Le barème de la colonie de vacances de Charbonnière sera en 1957 le suivant :

Familles dont les ressources, non compris les allocations familiales, sont :

Inférieures à 15.000 fr. par mois.....	120 fr. par jour
De 15.001 à 18.000 fr. —	160 fr. —
De 18.001 à 20.000 fr. —	200 fr. —
De 20.001 à 25.000 fr. —	240 fr. —
De 25.001 à 30.000 fr. —	280 fr. —
De 30.001 à 35.000 fr. —	320 fr. —
De 35.001 à 50.000 fr. —	380 fr. —
De 50.001 à 65.000 fr. —	440 fr. —
Au-dessus de 65.000 fr. —	530 fr. —
Et enfants des autres communes.....	530 fr. —

frais de transport à la colonie compris.

8° Cotes irrécouvrables :

Décide, à l'unanimité, sur la demande du Receveur municipal, d'admettre en non-valeurs différentes cotes se rapportant à des recettes de la colonie de vacances qui n'ont pas donné lieu à recouvrement, soit que les enfants ne sont restés qu'une période, alors qu'il en avait été prévu deux, soit qu'ils sont tombés malades la veille du départ, soit qu'ils n'ont pas accompli, par cas de force majeure, la totalité du séjour.

9° Approbation des programmes de travaux pour 1957 :

M. le Maire donne lecture au Conseil du rapport de la Commission des travaux, dans lequel sont énumérés les différents travaux prévus pour 1957, aussi bien en ce qui concerne le programme d'entretien que celui des grosses réparations.

M. Devèze dit que dans ce rapport n'apparaissent pas les travaux de réfection des rues Bucourt, des Girondins et Henri-Régault, dans lesquelles on vient de passer des canalisations d'égout et qui sont en fort mauvais état. Il indique qu'il a reçu à ce sujet d'habitants de « La Résidence », une lettre dont il préfère ne pas donner lecture. Ces habitants prétendent qu'un mauvais travail a été effectué, que par endroit des cailloux roulent, que dans la rue de l'Avre il existe un trou énorme et que tout cela est dangereux.

M. le Maire rappelle que dans ces rues et notamment dans la rue Henri-Régault, on a passé des canalisations d'égout à 5 m. 50 de profondeur et qu'il faut le temps nécessaire au tassement des terres, rendu plus difficile par suite de la présence de grandes quantités de « glaise », que l'on a effectué des travaux de blocage importants et que l'on achèvera les travaux d'ici quelques jours.

M. Neveu, directeur des services techniques, indique qu'il

n'y a eu ni mal-façon, ni sabotage, mais que l'on s'est trouvé en présence d'une situation toute particulière due à la profondeur des canalisations, à la pluie qui n'a cessé de tomber pendant les travaux, à la présence d'énormes bancs de glaise et surtout au fait que l'on n'a pu interdire pendant suffisamment de temps la circulation aux véhicules poids lourds, que néanmoins des travaux de blocage ont été effectués et que si des pierres se détachent et qu'elles roulent, c'est que le travail n'est pas terminé. Un goudronnage prochain rétablira la situation.

M. Charonnière propose que l'on effectue des blocages à l'aide de vieux pavés.

M. Devèze demande l'élargissement de la chaussée à l'angle de la rue de l'Avre et du boulevard de la République.

M. Bottigelli prétend que le programme présenté est insuffisant et rappelle son intervention précédente au sujet d'un reprofilage à effectuer au passage à niveau du boulevard Jules-Peltier et signale la nécessité d'installer des feux de signalisation verts et rouges au carrefour rue Dailly-rue Gaston-Latouche.

M. le Maire réplique que le programme de cette année est aussi conséquent que celui de l'an dernier et qu'il n'y a sur ce point aucun relâchement; qu'en ce qui concerne le passage à niveau, il s'est personnellement rendu sur place et n'a rien remarqué de vraiment anormal; qu'enfin en ce qui concerne les feux de signalisation, la Commission des travaux s'est prononcée pour l'installation de feux au carrefour de la rue de Buzenval et du boulevard de la République pour permettre aux enfants du lycée de traverser la chaussée en toute sécurité et qu'il y a lieu de choisir entre le carrefour Dailly-Gaston-Latouche et le carrefour Buzenval-boulevard de la République.

M. Devèze demande si l'on peut synchroniser les feux dans les deux sens. Il lui est répondu affirmativement.

Finalement, le programme des travaux est adopté à l'unanimité. Il est minuit et M. le Maire lève la séance en proposant la prochaine séance au vendredi 22 mars. M. Devèze signale que le décret devant apporter une aide aux communes-dortoirs doit intervenir très prochainement et demande s'il ne serait pas opportun de retarder le vote du budget de 1957 de quelques jours.

M. le Maire répond que le budget est équilibré sans augmentation de centimes additionnels et que les mesures à intervenir par décret n'auront aucune incidence sur ce budget, que les ressources à attendre de l'Etat seront employées au financement d'un programme de gros travaux à la voirie.

La séance demeure donc fixée au vendredi 22 mars.

Séance du 22 Mars

Présents : M. Chaveton, maire; MM. Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, adjoints; Mme Clément, MM. Charonnière, Guillaume, Beaufocher, Marin, Salles, Hatry, Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Chéron, M. Le Guen.

Absents excusés : Mme Lorrain, MM. Lemonnier, Petit, Colin, Delahaye, Ducros, Coutureau, Devèze, Dupérier.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mme Lorrain a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Petit a donné pouvoir à M. Monsel.

M. Ducros a donné pouvoir à M. Salles.

M. Dupérier a donné pouvoir à M. Le Guen.

Le Conseil poursuit l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

11° Bail de chasse à Charbonnière :

Décide, à l'unanimité, d'affermir à l'amiable au précédent fermier, pour une nouvelle période de trois années, le droit de chasse dans les bois de la propriété communale de Charbonnière, sise à Saint-Jean-de-Braye (Loiret), à charge pour le fermier de poursuivre l'opération de repeuplement entreprise dans la forêt, les lapins, tous atteints de myxomatose, ayant totalement disparu il y a quelques années;

12° Vote du budget primitif de 1957 :

M. le Maire donne lecture de son rapport sur ce budget, duquel il résulte que les dépenses, déduction faite d'un crédit de 30 millions qui n'apparaissait pas au budget de 1956 pour les travaux du groupe scolaire de la rue du Pierrier, sont en augmentation de 26 millions par rapport à celui de 1956. En effet, le budget de 1956 était de 236.266.849 francs et celui de 1957 se monte à 292.580.194 francs, soit en plus 56.313.345 francs dont les 30 millions dont il s'agit.

Un tableau donne la répartition des dépenses par catégorie.

M. le Maire indique dans ce rapport que le but recherché dans ce budget, comme dans celui de 1956, c'était de ne pas augmenter les centimes ordinaires et extraordinaires, malgré les charges nouvelles et la diminution de la valeur du centime (7976 fr. 16 au lieu de 7999 fr. 81). Il y avait au budget de 1956, 4635 centimes ordinaires et extraordinaires; celui de 1957 n'en comporte pas davantage. Seuls les centimes pour le service de la dette sont en augmentation de 648 c. 50.

M. le Maire ouvre le budget au chapitre des dépenses et demande au Conseil le vote chapitre par chapitre.

Au chapitre XXI. — Enseignement. — Matériel et frais

divers. — M. Le Guen demande que l'on consulte les membres de l'enseignement pour tout ce qui concerne les écoles. Il déclare que pour l'entretien des bâtiments scolaires, jamaïs les délégués cantonaux n'ont été consultés et trouve cela surprenant. Il dit que lui-même, en tant que délégué cantonal, il n'a jamais été convoqué à la Commission de l'Enseignement.

M. Monsel précise que MM. Ducros et Dupérier qui font partie de la Commission de l'enseignement sont aussi délégués cantonaux et qu'ils peuvent à ce dernier titre, apporter des suggestions et présenter des observations. M. Monseil fait, d'autre part, remarquer à M. Le Guen qu'il fait partie de la Commission des travaux et qu'en sa double qualité de conseiller municipal et de délégué cantonal, il lui est toujours loisible de faire les observations qu'il juge nécessaires.

M. Monsel indique qu'à chaque fin d'année scolaire, il convoque les directeurs et directrices des écoles pour s'enquérir de leurs besoins, tant en fournitures qu'en matériel et en travaux. Et c'est avec ces renseignements que, dans le cadre du budget, il décide, en accord avec la Commission de l'enseignement, des dépenses qui peuvent être faites.

M. Monsel précise que les délégués cantonaux, nommés par l'Académie, s'ils ne sont pas déjà membres de la Commission de l'Enseignement, n'ont pas à participer à cette Commission, le résultat de leur enquête ne devant être communiqué qu'à l'Académie; que si Messieurs les Délégués cantonaux veulent bien faire part à la Municipalité de leurs observations, remarques et suggestions, il en sera pris bonne note, mais il estime que le Conseil municipal n'a pas besoin d'être élargi par des membres extérieurs.

M. Bottigelli pense qu'en vue de créer un climat favorable, il serait bon qu'en fin d'année, une réunion du personnel enseignant ait lieu, à laquelle s'ajouteraient les délégués cantonaux.

M. Monsel, répondant à cette question, précise qu'il n'a pas l'intention de changer ses habitudes, que les directeurs et directrices d'école de Saint-Cloud, responsables de leur école, doivent en connaître les besoins et sont à même de consulter leurs adjoints; qu'une réunion plénière de tout le corps enseignant ne pourrait que nuire au prestige d'autorité que peuvent avoir les directeurs et directrices.

M. le Maire, pour clore cette discussion, déclare: «Voici 11 ans que l'équipe municipale est en place avec des méthodes qu'elle juge satisfaisantes. Si en 1959, les Clodoaldiens ne sont pas contents d'elle, ils jugeront. Mais il ne croit pas que cette affaire puisse avoir pour effet de modifier quoi que ce soit. M. Le Guen s'étonne que l'on utilise les fonds de la loi Barangé pour autre chose que du matériel d'enseignement. M. Monsel lui répond que des dispositions légales permettent d'affecter la totalité de ces fonds à des travaux; que l'effort de la ville en ce qui concerne les écoles n'est nullement diminué.

Au chapitre XXIII. — Education physique et sports. — Personnel. — M. Le Guen est stupéfait que l'on ait utilisé la salle de gymnastique municipale, c'est-à-dire un bâtiment communal, pour y célébrer la messe de minuit le jour de Noël. Il demande ce que l'on fait de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. le Maire lui répond que les bâtiments communaux ne sont pas utilisés systématiquement pour l'exercice du culte catholique mais seulement dans une circonstance exceptionnelle et il ne pense pas pour cette tolérance avoir méconnu les dispositions de cette loi.

M. Rollin fait observer que les bâtiments communaux sont construits avec l'argent de tous et que le fait d'avoir utilisé un bâtiment communal à une heure où personne n'en a plus l'utilisation, ne doit pas prêter à conséquence. Il est des circonstances où il faut savoir faire preuve de tolérance.

M. Charondière demande à M. Le Guen en quoi cette manifestation a pu gêner la population et troubler l'ordre public.

M. Le Guen réplique qu'il ne s'agit pas d'arranger cela à sa façon mais de respecter des dispositions légales.

M. le Maire veut bien qu'un vote intervienne au Conseil municipal sur cette question et que chacun prenne ses responsabilités. M. Salles indique que s'il y avait vote, il voterait pour l'utilisation de la salle pour la messe de minuit, mais il fait remarquer que de nombreux conseillers sont absents et qu'il est préférable d'en discuter ultérieurement et de passer à l'ordre du jour.

Au chapitre XXX. — Dépenses ordinaires diverses. — M. Primel déclare que son groupe ne votera pas les indemnités de fonctions au Maire parce qu'il n'est pas en permanence à la mairie.

M. Monsel lui fait remarquer que l'indemnité n'est que de 500.000 francs par an et que le Maire ne serait guère payé s'il devait assurer ses fonctions en dehors de toute autre activité.

M. Comeau voudrait que l'on communiquât au Conseil municipal les comptes de gestion de la Société d'H.L.M. «Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille» pour les immeubles de la rue du 18-Juin, pour lesquels un crédit de 5 millions est prévu chaque année au budget. Il dit que le gérant est payé comme un Conseiller d'Etat et aimerait avoir des précisions sur les dépenses. Il voudrait savoir où en est la question relative à l'hypothèque des terrains dont il a été question à la dernière séance.

M. le Maire lui répond que les hypothèques qu'est appelée à

prendre la Société d'H.L.M. se rapportant à des terrains récemment acquis pour des opérations autres que celles de Saint-Cloud; qu'il n'a jamais été question, d'ailleurs, de prendre des hypothèques sur des immeubles construits.

Quant au compte de gestion, M. le Maire signale qu'il les communiquera au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

M. Charondière demande que l'on sépare dans la gestion ce qui se rapporte aux frais d'établissement des immeubles et ce qui a trait à la gestion.

Le chapitre XXX est voté par 18 voix, celles des conseillers du groupe de la majorité, du groupe Salles et du groupe socialiste, contre 4, celle du groupe communiste.

L'ensemble des dépenses est voté à l'unanimité, le groupe communiste et le groupe socialiste sous réserve des observations faites au cours du débat sur les différents chapitres.

RECETTES

Chapitre VI. — Produit des concessions de services publics.

M. Comeau demande qu'en ce qui concerne les ordures ménagères, qui ne parviennent pas à être enlevées en temps voulu, on applique rigoureusement le cahier des charges et qu'au besoin les sanctions prévues audit cahier soient prises à l'encontre du concessionnaire.

M. Schreder explique dans quelles conditions le concessionnaire enlève les ordures ménagères avec une benne neuve seulement sur trois et deux qui lui sont louées par la ville. Ce n'est dit M. Schreder, que lorsque le concessionnaire disposera de trois bennes neuves que l'on pourra obtenir un service correct et se montrer exigeant avec le concessionnaire.

Ensemble des recettes :

Pour : le groupe de la majorité, le groupe Salles, le groupe socialiste.

Contre : le groupe communiste.

Ensemble du budget :

Pour : le groupe de la majorité, le groupe Salles, le groupe socialiste.

Contre : le groupe communiste.

M. Le Guen fait observer qu'il vote pour l'ensemble mais sous les réserves formulées par lui au cours des débats et par M. Dupérier à la Commission des finances.

M. Bottigelli déclare qu'il avait fait des réserves à la Commission des finances et que son groupe ne vote pas le budget parce que sa pensée va beaucoup plus loin. La guerre extrêmement coûteuse, menée en Algérie, ralentit la réforme des finances locales, que si toutes les communes présentaient des budgets en équilibre comme Saint-Cloud, cela ne faciliterait pas la lutte entreprise par certains pour obtenir cette réforme des finances. Nous sommes, dit-il, avec les seuls moyens dont nous disposons, dans l'impossibilité d'engager des dépenses. Il faut avancer les choses afin que nous ayons des bases plus stables.

M. le Maire lui répond que la Municipalité fait son devoir et que son rôle n'est pas d'aggraver les difficultés que rencontre le Gouvernement.

Le vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1957 est, en conséquence, le suivant :

4.585 centimes pour insuffisance de revenus pour faire face aux dépenses ordinaires;

50 centimes pour insuffisance de revenus pour faire face aux dépenses extraordinaires;

3.991 centimes pour le service de la dette.

Taxe vicinale :

Le Conseil décide le remplacement par une taxe vicinale de deux journées de prestations (hommes) et de deux journées d'animaux et de véhicules.

Relèvement de différentes indemnités :

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

a) D'attribuer à M. Clergerie, receveur-percepteur et receveur municipal de Saint-Cloud, une indemnité spéciale de gestion et de fixer cette indemnité, conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 6 juillet 1956 et au décompte établi par M. le Trésorier-Payeur général de Seine-et-Oise;

b) De relever les indemnités accordées au médecin de l'état civil, au vétérinaire-inspecteur, au juge de paix et à son greffier pour le déplacement à Saint-Cloud pour les audiences foraines, à l'inspecteur des Contributions directes.

Le Conseil décide, en outre :

1° Par 20 voix contre 4, celles des conseillers du groupe communiste, de relever les indemnités de fonctions allouées au maire et aux adjoints, indemnités qui sont déterminées par référence aux indices des échelles de traitements de la fonction publique;

2° A l'unanimité :

a) D'autoriser l'abonnement à diverses publications administratives;

b) De passer des marchés de gré à gré :

1° Avec la Société Boucharechas, à Garches (grossiste en légumes);

2° Avec le Comptoir Clodoaldien des Produits Laitiers pour les fournitures à effectuer aux cantines scolaires;

3° Avec la Société «Clodolait», à Garches pour la fourniture de lait dans les écoles.

13° Affectation des ressources à provenir d'une aide éventuelle de l'Etat :

Décide, à l'unanimité, afin de ne pas retarder davantage le vote du budget primitif de 1957, d'affecter l'aide qu'apportera l'Etat à la commune, soit au titre de la recette garantie de la taxe locale, soit au titre des communes d'ortoirs ou à tout autre titre, au financement de tout ou partie d'un programme de gros travaux à exécuter à la voirie (réfection totale de la rue Preschez, des rues du Nord et Vauguyon et exécution partielle de travaux d'assainissement dans différentes rues);

14° Avis sur l'acquisition par l'Hôpital de Saint-Cloud d'un petit terrain situé à l'angle des rues Dailly et de l'Arcade :

Décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à l'acquisition par l'Hôpital de Saint-Cloud de la parcelle de terrain située à l'angle de la rue Dailly et de la rue de l'Arcade, d'une contenance de 134 m², et d'émettre un avis conforme à celui de la Commission administrative décidant dans sa séance du 4 janvier 1957, d'acquiescer à l'amiable ladite parcelle, au prix net et forfaitaire de 200.000 francs.

15° Jumelage de Saint-Cloud avec la ville anglaise de Maidenhead :

Dans le cadre du jumelage et pour permettre, d'une part, à la Société « La Clodo » de recevoir l'équipe anglaise de football de Maidenhead, le « Old Gordonians Football Club », qui doit participer pour les fêtes de Pâques au tournoi de football organisé par « La Clodo », d'autre part, à des élèves du lycée de garçons de se rendre en Angleterre, vote les subventions exceptionnelles ci-après :

125.000 francs à l'U.A.S. « La Clodo » (100.000 francs pour le football et 25.000 francs pour la gymnastique);

5.000 francs au lycée de garçons de Saint-Cloud.

M. Le Guen demande que l'on envisage des subventions pour les enfants des cours complémentaires;

16° Donation Oulmont :

M. le Maire fait part au Conseil du résultat de la conversation qu'il a eue avec M. l'Inspecteur général, conservateur du Domaine national de Saint-Cloud, en présence des membres de la Municipalité, au sujet de la construction dans le parc d'un bâtiment à usage de musée. Il en résulte que rien n'est impossible mais qu'il faudrait y consacrer de telles sommes qu'il vaut mieux ne plus y songer. Il repose en conséquence la question de la donation projetée par M. Oulmont.

Le Conseil, après en avoir délibéré, veut bien accepter la donation de M. Oulmont, sous réserve, cependant, qu'il n'en coûte rien à la ville, l'intéressé devant distraire de cette donation la somme nécessaire à la construction d'un bâtiment destiné à abriter ses collections.

17° Désignation des accédants à la propriété en ce qui concerne les 40 appartements à édifier par la S.E.M.I.B.O., rue Sevin-Vincent et cession à ces accédants des obligations souscrites par la ville.

M. Joulia donne connaissance au Conseil des noms des personnes dont la demande a été retenue par la Commission du logement pour acquiescer un appartement dans l'immeuble à édifier par la S.E.M.I.B.O., rue Sevin-Vincent, à Saint-Cloud. Il demande au Conseil d'entériner la décision prise par la Commission.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter les personnes désignées par la Commission du logement et de céder à celles-ci les obligations que la commune aura acquises à la S.E.M.I.B.O., en vue de la construction par cette dernière de 40 logements sur un terrain lui appartenant, situé 71, rue Sevin-Vincent, à Saint-Cloud. Cette cession donnera lieu à la passation entre la ville et les dites personnes d'une convention particulière que le maire est autorisé à revêtir de sa signature.

La séance est levée à 11 h. 50.

Prochaine séance pour l'approbation du procès-verbal fixée au vendredi 5 avril, à 21 heures.

Séance du 5 Avril

Présents : M. Chaveton, maire; MM. Rollin, Laurence, Joulia, adjoints; Mmes Clément et Lorrain, MM. Charonnière, Guillaume, Petit, Beaufocher, Colin, Marin, Salles, Comeau, Bottigelli.

Absents excusés : MM. Monsel, Schreder, Lemonnier, Delahaye, Ducros, Coutureau, Devèze, Hatry, Primel, Mme Chéron, MM. Dupérier, Le Guen.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Monsel a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Schreder a donné pouvoir à M. Rollin.

M. Hatry a donné pouvoir à M. Salles.

Le procès-verbal des deux dernières séances, après quelques modifications, est adopté à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Joulia et de Mme Clément, le Conseil décide d'émettre un vœu tendant à la création d'une recette auxiliaire des P.T.T. au parc de la Bérengère;

De rappeler ses précédents vœux en vue d'obtenir rapidement la prolongation de la ligne d'autobus de Suresnes à la place Magenta par le boulevard de la République.

Après que le maire eut donné diverses précisions au sujet des cérémonies du jumelage qui doivent avoir lieu du 7 au 10 avril inclus, la séance est levée à 10 h. 15.

Le Secrétaire de séance :

R. BEAUFOCHER.

Vu :
Le Maire,
F. CHAVETON.

AUTOMOBILISTES, SOYEZ PRUDENTS ;

Des renseignements statistiques très bien établis par notre dynamique Commissaire principal de police, M. Paillard, il résulte qu'en 1956, sur le territoire de la commune de Saint-Cloud, il y eut 656 accidents (3 mortels, 54 corporels, 599 matériels).

Sur l'auto-route de l'Ouest, 667 accidents ont été constatés. (17 mortels, 132 corporels, 518 matériels).

Puissent ces indications inciter les automobilistes qui partent en vacances à la plus grande prudence.

PRIX NICOLAS OBOUHOW

On se souvient que le compositeur d'origine russe, Nicolas Obouhow, disparu prématurément, a longtemps habité Saint-Cloud où il est mort. Il avait honoré la musique et créé une méthode de notation simplifiée remarquable.

Les Editions Durand et Cie, place de la Madeleine, à Paris, fournissent sur la notation simplifiée Obouhow, toutes précisions. De plus, elles offrent une prime de 100.000 francs à l'auteur de la meilleure pièce de piano de moins de 15 minutes, envoyée avant le 15 octobre 1957, au siège du prix Nicolas Obouhow, 10, rue de Sédillot, Paris (7^e).

Dans les Sociétés, Associations et Groupements de Saint-Cloud

JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE

Les Jeunesses Musicales de France, dont l'activité est bien connue et qui s'adressent à tous les amateurs de musique jusqu'à l'âge de 30 ans, ont une délégation à Saint-Cloud depuis de nombreuses années.

Pour la saison 1957-1958, cette Association a créé un nouveau cycle réservé aux jeunes de 12 à 15 ans.

Ceux qui s'inscriront à ce titre, pour lequel il n'est demandé qu'une cotisation réduite de 300 francs, recevront une carte spéciale d'« Adhérent J.M.F. Junior » et pourront participer à un cycle de six concerts organisés à la Salle Pleyel, le jeudi après-midi, de novembre à avril, à raison d'un concert par mois.

1. Présentation de l'orchestre symphonique.
2. Initiation à l'art chorégraphique.
3. Présentation des instruments solistes.
4. La féerie de l'orchestre.
5. Musique vocale.
6. Le jazz.

Les programmes seront présentés, expliqués et mis à la portée des jeunes par un conférencier J.M.F.

En dehors de ce cycle, ils auront droit aux mêmes avantages que les autres adhérents (places à tarif réduit pour différents concerts et théâtres de Paris) mais ils ne recevront pas la revue J.M.F.

Les inscriptions pour ce cycle ainsi que pour les autres adhérents sont reçues à partir du 1^{er} septembre. Actuellement, une seule délégation fonctionne à Saint-Cloud.

S'adresser à Mlle Collain, à la Providence, 18, rue Royale.

Alors que dans toute la France les jeunes s'intéressent de plus en plus à la musique, nous pensons que les Clodoaldiens ne négligeront pas les nouveaux avantages qui leur sont offerts.

U.A.S. « LA CLODO »

Section gymnastique - Athlétisme

Le 28^e challenge du « Souvenir » (championnat de gymnastique et d'athlétisme) a eu lieu au stade Kelly, le dimanche 5 mai. La belle tenue de notre équipe masculine, composée en particulier de Balesdent Michel, Boucher Francis, Bonhomme André, Paudos Raymond, etc., qui remporte le challenge en 2^e catégorie devant Champagne-sur-Oise, Sevrans-Essonnnes et Villeneuve-le-Roi est à signaler.

Parmi nos jeunes filles, signalons : Mlles Pichon Claudine, Nez Liliane et Ramillon Michèle qui, sans la défection de leur 4^e équipière, remportent également le challenge 2^e catégorie devant Reuil.

Regrettons que les circonstances n'aient pas permis, comme à l'habitude, l'après-midi, de donner un festival de gymnastique toujours apprécié.

Toutefois, dans l'attente du palmarès, les concurrents champions se produisirent en exhibitions au sol et aux appareils.

Espérons que l'an prochain, au mois de mai, notre section pourra organiser une brillante manifestation.

Nous avons le plaisir d'annoncer qu'outre son directeur des cours, la section gymnastique dispose dès à présent de deux moniteurs généraux F.F.G., reçus cette année à leur examen. Deux aides-moniteurs également sont reçus à leur 1^{re} année.

La gymnastique à Saint-Cloud comme ailleurs, a besoin de moniteurs qualifiés, nous en avons formés et maintenant il n'y a plus qu'à partir du bon pied.

En attendant, parents, faites inscrire vos enfants à notre section qui compte cette année déjà plus d'une centaine de membres actifs.

Inscriptions : Le samedi, à partir de 18 heures, au Gymnase du stade Kelly, auprès du directeur des cours : M. Ramillon ou du secrétaire, M. Bel.

Signalons, avant de terminer, les succès de : Bonhomme André, champion d'Ile-de-France, 2^e catégorie, individuel et du jeune Balesdent Robert, 3^e au championnat pupille d'Ile-de-France à Champagne-sur-Seine, le 12 mai.

Enfin, l'équipe masculine adulte a remporté la 2^e place (Prix d'Excellence avec félicitations du jury en 1^{re} division sur 34 sociétés aux championnats fédéraux tenus à Angers, le 25 mai et l'équipe masculine pupille s'est classée 2^e sur 12 sociétés en 1^{re} division, au championnat de l'Ile-de-France qui s'est déroulé à Aulnay-sous-Bois, le 19 mai.

Parent, n'attendez pas qu'un docteur vous dise : « Faites pratiquer de la gymnastique à votre fils », quelquefois il est trop tard. Donc, sans tarder, envoyez votre fils, nous en ferons un homme et de votre fille une jeune fille saine et robuste.

Section basket-ball - Bilan d'une saison

Lorsqu'il y a deux ans, la section basket de « La Clodo » cessa toute activité, peu de personnes étaient à même de mesurer l'ampleur de cet abandon, la somme d'efforts et de travail ainsi perdue. De nombreuses et bonnes équipes furent dispersées, les magnifiques installations du stade Kelly restèrent sans emploi et les rares amateurs de basket de notre ville finirent par oublier jusqu'à l'existence de « La Clodo ».

Au début de la saison dernière, la chance aidant, les équipes furent reconstituées et renforcées pour prendre part au championnat de Paris, 1^{re} série. Ces espoirs ne furent pas déçus puisque après huit mois d'efforts, « La Clodo » reprend place en promotion d'honneur, suivie d'une saison particulièrement brillante : 26 victoires sur 30 rencontres.

Nous devons ici, remercier particulièrement tous les joueurs, dirigeants, arbitres, entraîneurs, que ce sport intéresse et qui ont permis à « La Clodo » de faire un club de première force.

Les inscriptions concernant la pratique du basket-ball sont reçues, soit au stade Kelly, avenue du Maréchal-Foch, soit par M. Vogel, 7, boulevard Sénard, à Saint-Cloud.

AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Le groupe théâtral de l'Amicale, toujours en progrès, selon l'avis des spectateurs, a donné deux représentations de *La Fleur d'Oranger*, pièce en 3 actes de Birabeau et Dolley, les 11 et 12 mai, à la Salle des Fêtes de Saint-Cloud, ce fut un gros succès pour toute la troupe de la « Compagnie Ducros », comprenant : Mmes Eliane Wachenheim, Discour, Ducros, Simone Bourdeau, Denise Soreau et Claudine et MM. Ducros, Bondy, Jean Duc. A l'entr'acte, M. Chavegrand président des Vieux Travailleurs de Saint-Cloud, remercia l'Amicale qui est toujours prête à jouer au profit des œuvres sociales.

Le groupe théâtral s'est déplacé à Bougival et à Montainville pour jouer la pièce au profit de la Caisse des Ecoles de ces communes.

La critique des journaux de la région fut élogieuse, et dans les *Dernières Nouvelles de Versailles*, l'article se terminait sur cette phrase : « Les acteurs jouèrent devant un public nombreux et sympathique avec une maîtrise qui eut fait l'envie de beaucoup d'acteurs professionnels ».

PHOTO CINÉ-CLUB DE SAINT-CLOUD

Voici revenue la période des vacances, nombreux seront les photographes qui fixeront sur la pellicule des scènes, des paysages...

Le Photo Ciné-Club de Saint-Cloud, après un an d'activité, organise pour le 9, 10, 11 novembre 1957, au Centre Culturel et Artistique, une exposition à laquelle tous les amateurs sont conviés de participer.

Les personnes qui désirent prendre part à cette manifestation devront adresser leur envoi avant le 15 octobre à M. Gérard Lapeyre, commissaire à l'exposition, 23, rue du 18-Juin, à Saint-Cloud.

Conditions à remplir :

Noir et blanc. — Format minimum 18×24, maximum 30×40 ou 40×40. Epreuve montée avec marge de 2 à 5 centimètres. Libre choix du sujet et du papier.

Couleur. — Diapositives 6×6 ou 24×36 montées en 5×5 ou 7×7.

5 diapositives parmi lesquelles un choix sera fait pour les séances de projection.

LA KERMESE DES SCOUTS

Changeant une fois de destination, les auvents et verrières du marché couvert municipal du boulevard de la République ont abrité, le dimanche 19 mai, la grande kermesse des Scouts et Guides de France de Saint-Cloud.

Ce mouvement éducatif de jeunesse qui groupe près de 430 garçons et filles a donné la une nouvelle preuve de sa vitalité.

La récente actualité et l'histoire avaient fourni le thème de la fête : s'inspirant du voyage en France de la reine Elisabeth II d'Angleterre et du jumelage de Saint-Cloud avec sa consœur anglaise Maidenhead-on-Thames, les organisateurs avaient imaginé une visite de la reine Victoria à l'empereur Napoléon III en son château de Saint-Cloud, et recréé par de nombreux et magnifiques costumes l'atmosphère Second Empire.

Un des aspects remarquables du scoutisme, c'est qu'il constitue un ensemble : l'humble Louveteau et la timide Jeannette, l'Éclaireur et la Guide, le Chef et la Cheftaine, le Routier, l'Ancien et les Parents sont membres d'une même famille où chacun agit selon son état. Il y a continuité entre l'enfant, l'adolescent et l'adulte.

Ainsi, dans cette kermesse, des anciens aguerris et des parents dévoués ont spontanément apporté leur concours au succès de la fête, car c'était, pour eux aussi une fête.

On l'a bien vu quand, après les multiples attractions dont le clou fut certainement le véritable petit train circulaire, 350 d'entre eux et bon nombre d'amis furent réunis en un dîner fraternel aux lampions et aux chandelles.

La présence des hautes autorités municipales et ecclésiastiques a souligné une nouvelle fois la sympathie dont jouit ce dynamique mouvement de jeunes.

La soirée s'est terminée par les évolutions des spirituelles et féériques marionnettes d'André Blin qui plongèrent les spectateurs dans le ravissement.

Nous devons complimenter les organisateurs de cette belle manifestation et notamment M. Batut-Dajean, président du Comité des Amis des Scouts, ses dévoués collaborateurs Mme Sourdillon, M. Choiset, M. Lamaison et tant d'autres, de même que l'ensemble des Scouts et des Guides, conduits avec autorité par M. E. Collain et Mlle R. M. Sourdillon.

AVIS AUX ANCIENS MARINS DE SAINT-CLOUD

Il existe à Saint-Cloud une section d'Anciens Marins rattachée à l'Union Centrale des Anciens Marins de Versailles, affiliée à la F.A.M.M.C.

Les Anciens Marins qui désirent s'inscrire à la section sont invités à se faire connaître, en s'adressant à M. Dubois Georges, 7, rue Emile-Verhaeren, Saint-Cloud.

« Unis comme à bord », telle est notre devise. Venez grossir nos rangs et grâce à votre esprit amicaliste, nous revivrons l'heureux temps où nous portions le col bleu.

CROIX-ROUGE

Comité de Saint-Cloud

Au début de l'année, le Comité Croix-Rouge de Saint-Cloud a renouvelé son bureau qui est ainsi composé :

Présidente : Mme Desaubliant; **Vice-Président :** M. Maillet; **Secrétaire :** Mme Houillon; **Trésorier :** M. Rhone; **Membres :** M. Chaveton, maire de Saint-Cloud; M. Rollin, adjoint au maire; Mme Clément, conseillère municipale; D^r Louvet, Mme Ossude, Mme Varelle, Mme Boivin, Mme Collin du Bocage, Mme Queffeleau, Mme Toulemonde, Mme Soubeyron, directrice des Secouristes.

Résumé des activités du Comité de Saint-Cloud

Le 28 mars, remise des diplômes aux nouveaux secouristes, sous la présidence de Mme Jouet, vice-présidente de la Croix-Rouge de Seine-et-Oise, assisté du lieutenant Pasquet, commandant les sapeurs-pompiers de Saint-Cloud. 28 diplômes ont été remis aux nouveaux secouristes et 20 diplômes de brancardiers-secouristes d'Etat. Le 28 avril, participation au Repas de l'Amitié de 40 secouristes qui assurèrent le service du banquet.

Enseignement sanitaire : 17 personnes (femmes et hommes) ont suivi les cours d'« auxiliaires du temps de guerre ». Ces cours ont été complétés par 12 journées de stage à l'Hôpital de Saint-Cloud. Stage vraiment pratique et efficace grâce à la compréhension de M. le Directeur et des Religieuses. Ces études ont été sanctionnées le 23 juin par un examen passé à la Préfecture de Versailles. Ces 17 personnes devront signer un engagement d'avoir à servir, en cas de conflit, soit dans le service de santé

militaire, soit dans le service de santé de la population civile. Le 12 mai, journée nationale de la Croix-Rouge et concours de ballons. La quête était réservée au Comité de Saint-Cloud, mais le produit de la vente des ballons (180 000 francs) a été remis au Comité de Sartrouville pour contribuer à l'achèvement d'une maison de retraite à Champfleurs-Mesnil-le-Roi, destinée aux vieillards du département.

Postes de secours. — Des secouristes et infirmières de Saint-Cloud, ont tenu avec beaucoup d'efficacité des postes de secours, tant à la fête de mai qu'à des manifestations sportives. Des secouristes assureront avec les autres secouristes de Seine-et-Oise, le service des 60 postes de secours prévus pour l'arrivée du Tour de France pendant son déroulement en Seine-et-Oise, vers le 20 juillet.

Au point de vue social, le Comité de Saint-Cloud, en parfaite entente avec le Service social de la Mairie et l'Entr'Aide de l'A.C.G.F., a fait tout son possible pour dépanner de nombreuses familles, tout en restant dans le cadre des activités générales de la Croix-Rouge. Par exemple, une distribution de vivres (en provenance des églises américaines) à une centaine de familles de Saint-Cloud.

Enfin, une dizaine d'enfants partent par les soins de la Croix-Rouge de Seine-et-Oise pour les « Placements sanitaires de Pontarlier ».

On voit, par ce court résumé, que l'activité de la Croix-Rouge de Saint-Cloud est importante et nous ne saurions trop inviter toutes les personnes qui en ont la possibilité, à se joindre à elle pour augmenter encore son rayonnement et lui permettre de rendre plus de services encore.

Pendant les vacances, prière d'adresser le courrier pour la Croix-Rouge à la Mairie (Service social), qui transmettra.

La permanence, tenue le mardi, à 17 h. 30, au Centre Culturel, reprendra le 1^{er} octobre.

CHANGEMENT DANS LE SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le D^r PHILIPPE, de service de garde le 28 juillet, sera remplacé par le D^r ISSERLIS.

Le D^r SEMELAIGNE, de service de garde le 4 août, sera remplacé par le D^r PHILIPPE.

Le D^r ISSERLIS, de service de garde le 15 août, sera remplacé par le D^r SEMELAIGNE.

...et PHARMACIENS

M. GROSJEAN, de garde le 7 juillet, sera remplacé par M. LANDRY.

M. LANDRY, de garde le 14 juillet, sera remplacé par M. GROSJEAN.

OUVERTURE D'UN CABINET « MALADIES DES ENFANTS »

Le D^r Nelly CARLI, spécialiste pour enfants, vient d'ouvrir un cabinet à Saint-Cloud, 11, rue du Mont-Valérien. Mol. 66-56.

ETAT CIVIL DU 2^e TRIMESTRE 1957

NAISSANCES

Mois d'Avril

Béatrice, Christine, Anne Duverne. — Pierre, Jean, Gabriel Le Mader. — Marie-Françoise Maillet. — Philippe, Paul Ferrero. — Christine, Yvette Dedenis. — Nathalie Duchamp. — Pascale, Michèle Guelton. — Anne, Marie Beaussonot. — Hervé, Pierre, Maurice Blanc. — Albert, Fernand Piroue. — Sabine, Agnès Battisti. — Sylvaine, Dominique, Béatrice Robin. — Béatrice, Evelyne Goubin-Korsten. — Daniel, Jean, Marie Rey. — Didier, Henri, Michel, Louis Cugy. — Marie, Odile Hermand. — Claudine, Jeannette Prestavoine. — Christian, Arthur Moisset. — Florence, Isabelle Bonnaire. — Michel, François, Louis Travert. — Michel, Louis Prudhomme. — Patrick, Louis, Simon Gautier. — Jean, Luc Decock.

Mois de Mai

Richard, Anthony Hargreaves. — Nadia, Laurence Maury. — Pascaline, Jeannine Tréglos. — Geneviève, Jacqueline Vial. — Patrice, Gilbert Walther. — Pascale, Odette Laplante. — Hélène, Gisèle Gorgnet. — Annie Pailler. — Pierre, Jean Carrière. — Monique, Eléonore, Cécile Morand. — Joëlle, Mireille Trogoff. — Sylvie, Marie, Eliane Le Maître. — Xavier, Robert Fernandez. — Sylvie, Jacqueline Salmon. — Murielle, Madeleine Lang. — Marie, Christine, Simone Goupy. — Christine, Jeannine Le Halper. — Christine, Jeannine, Louise Pœur. — Bernadette, Denise Jacquemain. — Denis, Xavier, Georges Flamant.

Mois de Juin

Michel Michelet. — Dominique, Christiane Pison. — Hervé, Fernand, Pierre Dumez. — Michèle, Bernadette Marquet. — François, Fernand Garnier. — Alex, Alphonse, Louis Joubert. — Françoise, Anne, Marie Alexandre. — Marie, Christine Megevand. — Dominique, Nelly Turmine. — Thierry, Pierre, Jacques Lambert. — Jean, François Bouygues. — Frédérique, Julien, Michel, Jacques Dubois.

MARIAGES

Mois d'Avril

Jacques, Michel Soulié et Yvette, Louise Daugabel. — René, Louis, André Bailly et Joséphine, Marie, Mathilde Contadini. — Raymond, Pierre Rolland et Marie, Thérèse Motreff. — Michel, Jean, Marie Périot et Janine, Josette, Léontine Coëffic. — Pierre, François Pédrion et Danièle, Marie, José Guigo. — Roger, Henri, Lucien Voisin et Mauricette, Françoise Audic. — Armand, Jean Merlin et Odette, Marie Roux. — Firmin, Domingo Velasco et Denise, Yvette Baudin. — Dominique Lombardo et Maria de Los Angeles Martinez. — Claude, Jacques Gérard et Armande, Christiane Leloup. — Henri, André, Michel Tahon et Mauricette, Pierrette Renaux. — Christian, Jean, Pierre Jacquelin et Jacqueline, Marie, Madeleine Dognon. — Jean, Charles, Henri Boidron et Claudine, Michelle Couallier. — Paul Bauhanna et Maria de la Blanca Condé-Salazar.

Mois de Mai

Victor, Marcel, Raymond Paloux et Claire, Thérèse Facchetti. — François, Marie Morvan et Sylviane, Marie, Lucie Roussel. — Georges, Gustave, Louis Luberne et Elisabeth, Victorine Nagy. — André, Georges, Marcel Gaussard et Claudette, Jeanne Villain. — Alain, Hubert, Frédéric Viard et Andrée, Claire, Marie Plasse. — Jacques, Antoine, René Joly et Marcelle, Yvonne Vigoureux. — Yves, Marie Duigou et Louise, Marie Kriegel. — Jean, Henri Minière et Claude, Jeannine Magnin. — Bernard, Emile Barrère et Françoise, Lucienne Vachon. — Laurent Lacassagné et Béatrice, Herminie Vighier. — Jean, Paul, Pierre De Coster et Suzanne, Célestine Gabriel.

Mois de Juin

René Grendené et Irène, Ginette Crouzet. — Jacques, Marcel Cotte et Rolande, Christine Gérard. — Pierre, Augustin, Jean Le Brun et Eliane, Yvonne Maillard. — René, Robert, Pierre Boulanger et Nicole, Alphonsine Daugabel. — Henri, Lucien Jullien et Colette, Marie, Louise Boisson. — Marcel, Victor Siméon et Josette, Monique Hébert. — Georges Leclerc et Raymond, Anna, Marie Duval. — Alexandre Cherenq et Adrienne, Gisèle Fioux. — Pierre, Gabriel Perciaux et Renée, Marie, Louise Dumont. — Gérard Paralloux et Christiane, Renée, Marie Boulanger. — Daniel, Georges, Roger Gutzwiller et Paulette, Jeanne Kwan. — Marcel, Emile Delion et Ginette, Jeannine Moutrette. — Emile, Victor, Alexandre Péchard et Fernande, Emilia Nuliac. — Henri, Georges Ravel et Monique, Marie, Louise Villegier. — Régis, Armand Magnan et Huguette, Lucienne Nez. — Eugène, François Birraux et Marcelle, Pierrette Clémarec. — Lucien, Charles, Alexis Legrand et Odette, Lydie Lorthios. — Robert, Paul, Florentin Pichery et Clara, Johanne Wojteczak. — Jean, Rémy, Marie Rhone et Agnès, Marie, Joseph Becquart. — Juvenaly Kitaréff et Jacqueline, Clémentine, Alice Ganier. — Michel, Henri, Georges Labourdette et Pauline Artini. — Gérard, Jean, Pierre Paolantoni et Anne, Marie Barbet. — Henri, Pierre Duqueine et Marie, Joséphine, Sidonie Chapel. — Jean, Edmond Coppet et Claude, Aline Barbé. — Jean, Pierre, Paul Clermont et Marie, José, Marguerite Chaveton.

DECES

Mois d'Avril

Henri Thomas, 83 ans. — Marie-Louise-Charlotte Lorbat, Veuve Vincent, 78 ans. — René-Sylvain Menuet, 54 ans. — Léonide Moussou, 77 ans. — Marie, Ernestine, Louise Bourge, 83 ans. — Alfred Lux, 65 ans. — Madeleine, Joséphine Rolland, Veuve Huet, 60 ans. — Charles, Paul, Léon Kretz, 80 ans. — Théba, Amélie Herlin, femme Lahaise, 77 ans. — Marie Chauvet, 83 ans. — Slimane Hassaine, 26 ans. — Rabah Béchar, 21 ans.

Mois de Mai

Suzanne-Marie-Louise Le Quéré, Veuve Le Nohaic, 76 ans. — Lucienne-Stéphanie-Marie Beldame, femme Duceurjoly, 54 ans. — Adolphe-Louis-Henri Lagrange, 60 ans. — Madeleine Trautmann, veuve Le Trodec, 86 ans. — Marie-Suzanne Beausoleil, 79 ans. — Anne-Marie-Joseph-Paule De Maigret, veuve Le Ray, 78 ans. — Maxime-Emilien Brault, 78 ans. — Robert-Jean-Benoît Dupérier, 60 ans. — Eugène-Joseph Laté, 79 ans.

Mois de Juin

Mélanie-Marie Phelut, femme Baradeau, 75 ans. — Cyrille, Henri Berque, 74 ans. — Amélie-Mélanie-Louise Bonsergent, veuve Hardouin, 81 ans. — Paul Valentin, 82 ans. — Berthe-Marie Jouty, veuve Bouchet, 79 ans. — Jean-Edouard Moritz, 88 ans. — Hélène-Adèle-Désirée Chappard, veuve Petit, 54 ans. — Louise Gafiat, veuve Mazens, 91 ans. — Henriette-Olympe-Armantine Neau, veuve Souillard, 79 ans.



CABINET BOIR

ASSURANCES
TOUTES NATURES

21, Rue des Ecoles - SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise) - Tél. : MOL. 48-35

L'incendie des locaux d'habitation se garantit sans limitation de somme

FIDUCIAIRE PARIS ILE-DE-FRANCE

(Direction : L.M. DESNOS-FERRIES)

34, Rue Gounod, SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 90-34 et 35

SOCIÉTÉS (Formations - Transformations - Fusions - Etudes).

EXPERTISES (Immeubles - Fonds de Commerce - Parts Sociales).

ÉTUDES FINANCIÈRES : Examens Bilans

ARBITRAGES civils et commerciaux.

ÉTUDES TESTAMENTAIRES - Représentations - Successions.

ASSISTANCE RÉCLAMATIONS FISCALES



Anciens Etablissements P. COMPAIN & Cie

CHALEUR - EAU - LUMIÈRE

COUVERTURE - PLOMBERIE

Siège Social : 69, Rue Bayen, PARIS 17^e - ETO. 23-31

10, Rue Dailly, SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 44-74

Travaux Publics et Privés

Entreprise Marcel Plantivaud

20, Rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL. 65-35

Établissements BEZARD

BLANCHISSERIE MILITAIRE

6, Rue des Milons

SAINT-CLOUD Tél. MOL. 45-37



Éts DEMIZIEUX S. A.

Concessionnaire Aronde - Agent Vedette

74-76, Route de la Reine

BOULOGNE (Seine) MOL. 55-94

GROS BEURRE - ŒUFS - FROMAGES **DEMI-GROS**

Comptoir Clodoaldien des Produits Laitiers

3, Rue Joseph Leguay

SAINT-CLOUD Tél. MOL. 62-57

MENUISERIE D'ART ET DE BATIMENT
AGENCEMENT DE MAGASINS ET BUREAUX
PARQUETS - CHARPENTES - ESCALIERS

L. DISCOUR

97-99, Av. du Maréchal Foch - St-CLOUD

MOL. 42-59

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay

*Tirages
Cinématographiques*

L.T.C

SAINT-CLOUD

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : MOL. 69-20

MOTEURS ELECTRIQUES

R. VASSAL

— 13, Rue Henri-Regnault —

SAINT-CLOUD — MOL. 49-68

CHENAILLE, rue Danton - St-Cloud

RAYONS - X

FUTS - CAISSES EN CONTREPLAQUÉ DE BOULEAU
SOCIETE ANONYME

DE BOIS CONTREPLAQUÉ DU MASSIF CENTRAL

S A C O M A C

55, Quai Carnot

SAINT-CLOUD ♦ Tél. MOL. 67-80

CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES

TRANSFO STANDARD

BUREAUX : 92, Boulevard Sénard, SAINT-CLOUD

USINES : 6 et 8, Avenue des Tribunes — 101, Boul. Sénard

SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 58-21 et 41-51

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



Ets MAG

46, Rue de Buzenval, 46

ST-CLOUD

—:—

MOL. 45-16

LABORATOIRE GENERAL DE TELECOMMUNICATIONS

R. T. A.

4, Rue de Garches

SAINT-CLOUD

LES ISOLANTS FRANÇAIS

CAOUTCHOUC TECHNIQUE

61, Quai Carnot

MOLitor 87-75

Helena Rubinstein

*Produits de Beauté
Soins du Visage
et du Corps*

52, Faubourg Saint-Honoré — PARIS (8°)

Tél. ANJ. 88-46

CAFE * TABAC * HOTEL
DE MONTRETOUT

marcel quévrain

84, Boulevard de la République
SAINT-CLOUD — MOL. 56-72

ARIANE

3, rue de la Libération (Près de la Mairie Saint-Cloud)

LINGERIE * BONNETERIE * LINGE DE MAISON
— SPECIALITE DE LAINAGE —
BAS « EXCITING »
MAILLOTS DE BAINS « JANTZEN »

Entreprises GENTILINI et Cie

TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME
TRANSPORT
— Tél. MOLitor 56-74 —
25-29, rue du Pierrier ♦ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE
38, rue Gounod
MOL. 44-48 SAINT-CLOUD

A. CANTIN Paysagiste

PARCS et JARDINS ♦ TERRAINS DE SPORTS
4, rue des Tennerolles — Tél. MOL. 49-25
♦ SAINT-CLOUD ♦

VILLA HENRI IV

PENSION DE FAMILLE

DEJEUNERS et DINERS
P R I X de P E N S I O N
(avec ou sans chambre)

43, Bvd de la République
SAINT CLOUD (S.-et-O.)
— Tél. : MOLitor 40-50 —

 **Porto ANTONAT**

LOCATION
ET LAVAGE DE COUCHES POUR BEBES

**AMÉRICAN
DIAPER-SERVICE**

107, Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 56-20

CENTRE DERMO-BIOLOGIQUE

ELISABETH ARDEN

7, Rue Dailly MOL. 40-17

M. THOMAS
Docteur en Pharmacie
Prix de thèses
Ex-assistante de Chimie biologique
Lauréate de la Faculté

AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIETES — TERRAINS — APPARTEMENTS
36, Rue Gounod — SAINT-CLOUD — MOL. 42-15

M. Mercieux, Horticulteur

GERANIUMS - BEGONIAS et DIVERS
♦ GROS et DETAIL ♦
12, Rue Edeline - SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 43-30

SAINT-CLOUD AUTOMOBILES

147, Av. Maréchal Foch — SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78

AGENCE EXCLUSIVE **Peugeot** STATION SERVICE

Saint-Cloud - Garches - Vaucresson - Marnes-la-Coquette

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

Béton Armé * Canalisations
TRAVAUX EN TOUS GENRES

M. ESTEVES

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES ET AGRICOLES INDUSTRIELLES

LES POMPES GUINARD

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-2-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS
MATÉRIEL INCENDIE
POMPES MARINES